

L'an deux mille vingt, le 09 juin, à 19h00, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de CINQ MARS LA PILE - 37130, sous la présidence de M. Xavier DUPONT, Président.
La séance a été publique.

Date de la convocation du Conseil communautaire : 03 Juin 2020

Nombre de conseillers en exercice : 48

Nombre de conseillers présents : 42

Nombre de conseillers votants : 44

Etaient présents

Ambillou	Bruno CHEUVREUX	Couesmes	Nicolas VEAUUVY - ABSENT
Ambillou	Lucette CARRE	Courcelles de Touraine	Philippe ADET
Avrillé les Ponceaux	Jean-Jack BORDEAU	Gizeux	Géraud de LAFFON
Benais	Stéphanie RIOCREUX	Hommes	Hubert HARDY
Bourgueil	Benoît BARNAGER	La Chapelle sur Loire	Paul GUIGNARD
Bourgueil	Magali L'HERMITE	La Chapelle sur Loire	Christine GANDRILLE
Bourgueil	Frédéric CLEMENT	Langeais	Pierre Alain ROIRON
Bourgueil	Catherine ECHAPT	Langeais	Fabrice RUEL
Bourgueil	Gilles PELLE	Langeais	Marie Laure PELTIER
Bourgueil	Georges ROCCON - ABSENT	Langeais	Benjamin PHILIPPON
Braye sur Maulne	Jean Pierre MOIZARD	Langeais	Monique MASFRAND
Brèches	Gérard VIGNAS	Langeais	Francisco REISINHO - ABSENT
Channay sur Lathan	Isabelle MÉLO	Lublé	Daniel MEUNIER - PROCURATION
Château la Vallière	Jean Claude GAUTHIER - PROCURATION	Marcilly sur Maulne	Dominique GUINOISEAU
Château la Vallière	Roberte HABERT - ABSENTE	Mazières de Touraine	Thierry ELOY
Cinq Mars la Pile	Sylvie POINTREAU	Restigné	Christine HASCOET
Cinq Mars la Pile	Patrick JARRY	Rillé	Xavier DUPONT
Cinq Mars la Pile	Solène VELUDO PLOQUIN	Saint Laurent de Lin	Jean Paul SORIN - ABSENT
Cinq Mars la Pile	Didier THEME	Saint Nicolas de Bourgueil	Sébastien BERGER
Cinq Mars la Pile	Gilles GACHOT	Savigné sur Lathan	Solange CRESSON - ABSENTE
Cléré les Pins	Benoît BAROT	Savigné sur Lathan	Eric OGER
Cléré les Pins	Pascale DELAUNAY	Souvigné	Delphine AUNEAU
Continvoir	François GRANDEMANGE	Villiers au Bouin	Daniel SAMEDI
Coteaux sur Loire	Daniel SANS-CHAGRIN		
Coteaux sur Loire	Mireille DIROCCO		

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés ayant donné pouvoir

Madame Roberte HABERT a donné pouvoir à Monsieur Jean Claude GAUTHIER
Monsieur Jean Paul SORIN a donné pouvoir à Monsieur Daniel MEUNIER

Absents excusés

Mesdames et Messieurs Georges ROCCON, Nicolas VEAUUVY, Francisco REISINHO, Solange CRESSON

Secrétaire de séance

Monsieur Benoît BARANGER est élu secrétaire de séance

Rapporteur : Monsieur Patrick JARRY, Vice-Président en charge des Finances

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 1612-11,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget annexe Développement Economique,

VU la délibération du Conseil communautaire référencée D2020_050 en date du 25 février 2020 portant vote du budget primitif du Budget n°900 afférent à l'exercice 2020,

CONSIDERANT la nécessité de procéder à des ajustements au budget 900 de l'exercice 2020,

Décision modificative n°1 : Ajustement de crédits pour le remboursement au Pays Loire Nature du service urbanisme – Annulation de titre sur exercice antérieur – Ajustement des recettes de fiscalité suite notification des recettes 2020 attendues – Subvention pour équilibrer le budget 902 - Ajustement des CP 2020 des AP pour le plan de relance économique – Financement des investissements par un emprunt

20007298118

CCTOVAL

Code INSEE

CCTOVAL GENERAL 900

Envoyé en préfecture le 12/06/2020

Reçu en préfecture le 12/06/2020

Affiché le

DM n°1 2020

ID : 037-200072981-20200609-D2020_074-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire

B900 DM1 09/06/2020

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-62878-810 : A d'autres organismes	0,00 €	21 300,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0,00 €	21 300,00 €	0,00 €	0,00 €
D-023-020 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	33 450,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	33 450,00 €	0,00 €	0,00 €
D-673-63 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00 €	6 762,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0,00 €	6 762,00 €	0,00 €	0,00 €
R-70875-810 : Par les communes membres du GFP	0,00 €	0,00 €	0,00 €	21 300,00 €
TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00 €	0,00 €	0,00 €	21 300,00 €
R-73111-020 : Taxes foncières et d'habitation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	90 032,00 €
R-73112-020 : Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6 106,00 €
R-73113-020 : Taxe sur les Surfaces Commerciales	0,00 €	0,00 €	4 338,00 €	0,00 €
R-73114-020 : Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 674,00 €
TOTAL R 73 : Impôts et taxes	0,00 €	0,00 €	4 338,00 €	97 812,00 €
R-74124-020 : Dotation d'intercommunalité	0,00 €	0,00 €	0,00 €	97 937,00 €
R-74126-020 : Dotation de compensation des groupements de communes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 962,00 €
R-74833-020 : Etat - Compensation au titre de la CET (CVAE et CFE)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	48 846,00 €
TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	150 745,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	61 512,00 €	4 338,00 €	269 857,00 €
INVESTISSEMENT				
R-021-020 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	33 450,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	33 450,00 €
R-1641-020 : Emprunts en euros	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 683 072,01 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 683 072,01 €
D-204182-0046-70 : PLH CCTOVAL	0,00 €	460 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées	0,00 €	460 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2312-0018-95 : AIRES CAMPING CARS	0,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2313-0023-511 : MAISON SANTE PURIDISCIPLINAIRE CHATEAU LA VALLIERE	0,00 €	62 561,45 €	0,00 €	0,00 €
D-2313-0041-511 : MAISON SANTE PLURIDISCIPLINAIRE SAVIGNE SUR LATHAN	0,00 €	1 913 310,56 €	0,00 €	0,00 €
D-2313-0042-70 : TERRAINS FAMILIAUX LOCATIFS	0,00 €	32 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2313-0043-421 : COMPLEXE COMMUNAUTAIRE CLV	0,00 €	1 900 200,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0,00 €	3 923 072,01 €	0,00 €	0,00 €
D-276351-90 : GFP de rattachement	0,00 €	333 450,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 27 : Autres immobilisations financières	0,00 €	333 450,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	4 716 522,01 €	0,00 €	4 716 522,01 €

(1) y compris les restes à réaliser

Au vu de ces éléments,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

 APPROUVE la décision modificative n°1 du Budget Principal n°900, telle qu'elle est présentée ci-dessus.

- Pour : 44
- Contre : /
- Abstention : /

Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 44 voix.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de la présente publication par voie d'affichage.
Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait et délibéré en séance, le 09 juin 2020

**Le Président,
Xavier DUPONT**



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le :

Publié ou notifié le :

12/06/2020

**Le Président,
Xavier DUPONT**



L'an deux mille vingt, le 09 juin, à 19h00, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de CINQ MARS LA PILE - 37130, sous la présidence de M. Xavier DUPONT, Président.
La séance a été publique.

Date de la convocation du Conseil communautaire : 03 Juin 2020

Nombre de conseillers en exercice : 48

Nombre de conseillers présents : 42

Nombre de conseillers votants : 44

Etaient présents

Ambillou	Bruno CHEUVREUX	Couesmes	Nicolas VEAUUVY - ABSENT
Ambillou	Lucette CARRE	Courcelles de Touraine	Philippe ADET
Avrillé les Ponceaux	Jean-Jack BORDEAU	Gizeux	Géraud de LAFFON
Benais	Stéphanie RIOCREUX	Hommes	Hubert HARDY
Bourgueil	Benoît BARNAGER	La Chapelle sur Loire	Paul GUIGNARD
Bourgueil	Magali L'HERMITE	La Chapelle sur Loire	Christine GANDRILLE
Bourgueil	Frédéric CLEMENT	Langeais	Pierre Alain ROIRON
Bourgueil	Catherine ECHAPT	Langeais	Fabrice RUEL
Bourgueil	Gilles PELLE	Langeais	Marie Laure PELTIER
Bourgueil	Georges ROCCON - ABSENT	Langeais	Benjamin PHILIPPON
Braye sur Maulne	Jean Pierre MOIZARD	Langeais	Monique MASFRAND
Brèches	Gérard VIGNAS	Langeais	Francisco REISINHO - ABSENT
Channay sur Lathan	Isabelle MÉLO	Lublé	Daniel MEUNIER - PROCURATION
Château la Vallière	Jean Claude GAUTHIER - PROCURATION	Marçilly sur Maulne	Dominique GUINOISEAU
Château la Vallière	Roberte HABERT - ABSENTE	Mazières de Touraine	Thierry ELOY
Cinq Mars la Pile	Sylvie POINTREAU	Restigné	Christine HASCOET
Cinq Mars la Pile	Patrick JARRY	Rillé	Xavier DUPONT
Cinq Mars la Pile	Solène VELUDO PLOQUIN	Saint Laurent de Lin	Jean Paul SORIN - ABSENT
Cinq Mars la Pile	Didier THEME	Saint Nicolas de Bourgueil	Sébastien BERGER
Cinq Mars la Pile	Gilles GACHOT	Savigné sur Lathan	Solange CRESSON - ABSENTE
Cléré les Pins	Benoît BAROT	Savigné sur Lathan	Eric OGER
Cléré les Pins	Pascale DELAUNAY	Souvigné	Delphine AUNEAU
Continvoir	François GRANDEMANGE	Villiers au Bouin	Daniel SAMEDI
Coteaux sur Loire	Daniel SANS-CHAGRIN		
Coteaux sur Loire	Mireille DIROCCO		

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés ayant donné pouvoir

Madame Roberte HABERT a donné pouvoir à Monsieur Jean Claude GAUTHIER
Monsieur Jean Paul SORIN a donné pouvoir à Monsieur Daniel MEUNIER

Absents excusés

Mesdames et Messieurs Georges ROCCON, Nicolas VEAUUVY, Francisco REISINHO, Solange CRESSON

Secrétaire de séance

Monsieur Benoît BARANGER est élu secrétaire de séance

Rapporteur : Monsieur Patrick JARRY, Vice-Président en charge des Finances

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 1612-11,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget annexe Développement Economique,

VU la délibération du Conseil communautaire référencée D2020_052 en date du 25 février 2020 portant vote du budget primitif du Budget n°902 afférent à l'exercice 2020,

CONSIDERANT la nécessité de procéder à des ajustements au budget 902 de l'exercice 2020,

Décision modificative n°1 : Ajustement de crédits pour régulariser la sortie de l'actif des Bâtiments Cerval et Brun – Participation au Fonds Renaissance (1€ par habitant) - Plan de relance économique TOVAD 2020 lié au COVID 19

20007298100	CCTOVAL	DM n°1 2020
Code INSEE	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE 902	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire

B902 DM1 09/06/2020

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 6811 90 : Dotations aux amort des immos incorporelles et corporelles	0,00 €	33 600,00 €	0,00 €	0,00 €
R 7768 90 : Neutralisation des amort des subventions d'équipement versées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	33 600,00 €
TOTAL 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	33 600,00 €	0,00 €	33 600,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	33 600,00 €	0,00 €	33 600,00 €
INVESTISSEMENT				
D 198 90 : Neutralisations amortissements subventions d'équipement versées	0,00 €	33 600,00 €	0,00 €	0,00 €
R 2804422 90 : Subv nature privé - Bâtiments et installations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	33 600,00 €
TOTAL 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	33 600,00 €	0,00 €	33 600,00 €
R 168751 90 : GFP de rattachement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	333 450,00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	333 450,00 €
D 204113 90 : Etat - Projets d'infrastructures d'intérêt national	0,00 €	33 450,00 €	0,00 €	0,00 €
D 20422 2017 90 : TOVAL ATOUT DEVELOPPEMENT	0,00 €	300 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées	0,00 €	333 450,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	367 050,00 €	0,00 €	367 050,00 €
Total Général		400 650,00 €		400 650,00 €

Au vu de ces éléments,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

APPROUVE la décision modificative n°1 du Budget Développement Economique n°902, telle qu'elle est présentée ci-dessus.

- Pour : 44
- Contre : /
- Abstention : /

Envoyé en préfecture le 12/06/2020
Reçu en préfecture le 12/06/2020
Affiché le 
ID : 037-200072981-20200609-D2020_075-DE

Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 44 voix.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de la présente publication par voie d'affichage.
Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait et délibéré en séance, le

**Le Président,
Xavier DUPONT**



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le : 12/06/2020
Publié ou notifié le : 12/06/2020
**Le Président,
Xavier DUPONT**

L'an deux mille vingt, le 09 juin, à 19h00, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de CINQ MARS LA PILE - 37130, sous la présidence de M. Xavier DUPONT, Président.
La séance a été publique.

Date de la convocation du Conseil communautaire : 03 Juin 2020

Nombre de conseillers en exercice : 48

Nombre de conseillers présents : 42

Nombre de conseillers votants : 44

Etaient présents

Ambillou	Bruno CHEUVREUX	Couesmes	Nicolas VEAUUVY - ABSENT
Ambillou	Lucette CARRE	Courcelles de Touraine	Philippe ADET
Avrillé les Ponceaux	Jean-Jack BORDEAU	Gizeux	Géraud de LAFFON
Benais	Stéphanie RIOCREUX	Hommes	Hubert HARDY
Bourgueil	Benoît BARNAGER	La Chapelle sur Loire	Paul GUIGNARD
Bourgueil	Magali L'HERMITE	La Chapelle sur Loire	Christine GANDRILLE
Bourgueil	Frédéric CLEMENT	Langeais	Pierre Alain ROIRON
Bourgueil	Catherine ECHAPT	Langeais	Fabrice RUEL
Bourgueil	Gilles PELLE	Langeais	Marie Laure PELTIER
Bourgueil	Georges ROCCON - ABSENT	Langeais	Benjamin PHILIPPON
Braye sur Maulne	Jean Pierre MOIZARD	Langeais	Monique MASFRAND
Brèches	Gérard VIGNAS	Langeais	Francisco REISINHO - ABSENT
Channay sur Lathan	Isabelle MÉLO	Lublé	Daniel MEUNIER - PROCURATION
Château la Vallière	Jean Claude GAUTHIER - PROCURATION	Marcilly sur Maulne	Dominique GUINOISEAU
Château la Vallière	Roberte HABERT - ABSENTE	Mazières de Touraine	Thierry ELOY
Cinq Mars la Pile	Sylvie POINTREAU	Restigné	Christine HASCOET
Cinq Mars la Pile	Patrick JARRY	Rillé	Xavier DUPONT
Cinq Mars la Pile	Solène VELUDO PLOQUIN	Saint Laurent de Lin	Jean Paul SORIN - ABSENT
Cinq Mars la Pile	Didier THEME	Saint Nicolas de Bourgueil	Sébastien BERGER
Cinq Mars la Pile	Gilles GACHOT	Savigné sur Lathan	Solange CRESSON - ABSENTE
Cléré les Pins	Benoît BAROT	Savigné sur Lathan	Eric OGER
Cléré les Pins	Pascale DELAUNAY	Souvigné	Delphine AUNEAU
Continvoir	François GRANDEMANGE	Villiers au Bouin	Daniel SAMEDI
Coteaux sur Loire	Daniel SANS-CHAGRIN		
Coteaux sur Loire	Mireille DIROCCO		

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés ayant donné pouvoir

Madame Roberte HABERT a donné pouvoir à Monsieur Jean Claude GAUTHIER

Monsieur Jean Paul SORIN a donné pouvoir à Monsieur Daniel MEUNIER

Absents excusés

Mesdames et Messieurs Georges ROCCON, Nicolas VEAUUVY, Francisco REISINHO, Solange CRESSON

Secrétaire de séance

Monsieur Benoît BARANGER est élu secrétaire de séance

Rapporteur : M. Patrick JARRY, Vice-Président en charge des Finances

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

EXPOSÉ DES MOTIFS

Monsieur Patrick JARRY rappelle que :

- Les autorisations de programmes (AP), en section d'investissement, constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour le financement des investissements sur plusieurs exercices, sans limitation de durée.
- Les autorisations d'engagements (AE), en section de fonctionnement, constituent la limite supérieure de dépenses pouvant être engagées en application de conventions, délibérations ou décisions.
- Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées sur un exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des AP ou des AE.
- Les AP/CP ainsi que les AE/CP peuvent être révisés.

Cette méthode est de bonne gestion dans la perspective d'opérations pluriannuelles.

CONSIDERANT qu'il convient de mettre à jour les AP/CP afin d'ajuster les montants d'AP et de CP,

Il est proposé de modifier les AP/CP comme suit :

Les modifications, correspondant aux mises à jour au 09 juin 2020, sont surlignées en jaune dans le tableau ci-joint.

Au vu de ces éléments,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE les modifications d'AP/CP et d'AE/CP telles que présentées dans les tableaux ci-joints

- Pour : 44
- Contre : /
- Abstention : /

Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 44 voix.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de la présente publication par voie d'affichage.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait et délibéré en séance, le 09 juin 2020

Le Président,
Xavier DUPONT

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le : 12/06/2020
Publié ou notifié le : 12/06/2020

Le Président,
Xavier DUPONT

CC Touraine Ouest Val de Loire
 Liste des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP / CP) - Budgets 900 à 904
 Situation au 09/06/2020

Budget	N° Opération	Intitulé	Date délib	N° délib	Montant total AP	CP Antérieurs	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022
900	0023	AP2012-01 Maison de Santé Pluridisciplinaire CLV	21/01/2020	D2020-002	1 043 000,00 €	957 438,55 €	- €	- €	23 000,00 €	62 561,45 €	
900	0021	AP2015-01 Gendarmerie Langeais	09/06/2020	D2020-002	1 043 000,00 €	957 438,55 €	- €	- €	85 561,45 €	- €	
900	0018	AP2016-03 Aires Camping Cars	21/01/2020	D2020-002	2 795 000,00 €	175 008,96 €	802 229,52 €	1 382 240,11 €	435 521,41 €		
900	0020	AP2016-04 PLAN LOIRE IV	21/01/2020	D2020-002	30 000,00 €	- €	- €	- €	15 000,00 €	15 000,00 €	
900	0022	AP2016-05 Fonds de concours 2016-2018	09/06/2020	D2020-002	30 000,00 €	- €	- €	- €	30 000,00 €	- €	
900	0013	AP2016-06 Aménagement numérique Très Haut Débit	21/01/2020	D2020-002	200 000,00 €	- €	10 000,00 €	- €	104 000,00 €	81 200,00 €	4 800,00 €
900	0040	AP2018-900-01 Travaux voiries ZA	17/12/2019	D2019-232	350 000,00 €	130 630,89 €	31 895,61 €	114 053,67 €	73 419,83 €		
900	0041	AP2018-900-02 Maison Santé Pluridisciplinaire SSL	18/12/2018	D2018-184	569 520,00 €	- €	- €	142 360,00 €	142 360,00 €	142 360,00 €	142 380,00 €
900	0042	AP2018-900-03 Terrains Familiaux Locatifs	21/01/2020	D2020-002	1 030 000,00 €	- €	1 896,00 €	220 008,62 €	808 095,38 €		
900	0043	AP2019-900-01 Complexe communautaire CLV	21/01/2020	D2020-002	2 224 800,00 €	- €	- €	14 069,44 €	297 400,00 €	1 913 310,56 €	
900	0044	AP2019-900-02 Bassins d'apprentissage de natation	09/06/2020	D2020-002	2 224 800,00 €	- €	- €	14 069,44 €	2 210 710,56 €		
900	0045	AP2020-900-01 PLH CCTOVAL	21/01/2020	D2020-002	73 000,00 €	- €	- €	- €	41 000,00 €	16 400,00 €	15 600,00 €
900	0046	AP2020-900-02 ALSH Bourgueil	09/06/2020	D2020-002	73 000,00 €	- €	- €	- €	73 000,00 €	- €	- €
900	0047	AP2019-900-01 Complexe communautaire CLV	21/01/2020	D2020-002	2 050 200,00 €			- €	150 000,00 €	1 900 200,00 €	
900	0048	AP2019-900-02 Bassins d'apprentissage de natation	09/06/2020	D2020-002	2 050 200,00 €			- €	2 050 200,00 €		
900	0049	AP2020-900-01 PLH CCTOVAL	21/01/2020	D2020-002	36 000,00 €	- €	- €	- €	36 000,00 €		
900	2014	AP2020-900-03 ETUDE BASSIN VERSANT LOIR	21/01/2020	D2020-002	822 000,00 €				362 000,00 €	390 000,00 €	70 000,00 €
900	2017	AP2020-900-04 ETUDE DIGUES DE LANGEAIS	09/06/2020	D2020-002	822 000,00 €				822 000,00 €	- €	- €
902	2014	AP2017-04 Ateliers Relais	21/01/2020	D2020-002	2 075 000,00 €	76 950,79 €	242 865,69 €	1 293 811,82 €	461 371,70 €		
902	2017	AP2018-902-01 TOVAL Atout Développement	21/01/2020	D2020-002	100 000,00 €				30 000,00 €	70 000,00 €	
			21/01/2020	D2020-002	100 000,00 €				60 000,00 €	40 000,00 €	
			21/01/2020	D2020-002	545 000,00 €	- €	10 001,20 €	345 786,06 €	189 212,74 €		
			21/01/2020	D2020-002	195 000,00 €	- €	54 769,20 €	39 787,70 €	100 443,10 €		
			09/06/2020	D2020-002	695 000,00 €	- €	54 769,20 €	39 787,70 €	400 443,10 €	200 000,00 €	

Envoyé en préfecture le 12/06/2020
 Reçu en préfecture le 12/06/2020
 Affiché le 
 ID : 037-200072981-20200609-D2020_076-DE

en gras : nouvelles AP/CP
 modifications

L'an deux mille vingt, le 09 juin, à 19h00, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de CINQ MARS LA PILE - 37130, sous la présidence de M. Xavier DUPONT, Président.
La séance a été publique.

Date de la convocation du Conseil communautaire : 03 Juin 2020

Nombre de conseillers en exercice : 48

Nombre de conseillers présents : 42

Nombre de conseillers votants : 44

Etaient présents

Ambillou	Bruno CHEUVREUX	Couesmes	Nicolas VEAUUVY - ABSENT
Ambillou	Lucette CARRE	Courcelles de Touraine	Philippe ADET
Avrillé les Ponceaux	Jean-Jack BORDEAU	Gizeux	Géraud de LAFFON
Benais	Stéphanie RIOCREUX	Hommes	Hubert HARDY
Bourgueil	Benoît BARNAGER	La Chapelle sur Loire	Paul GUIGNARD
Bourgueil	Magali L'HERMITE	La Chapelle sur Loire	Christine GANDRILLE
Bourgueil	Frédéric CLEMENT	Langeais	Pierre Alain ROIRON
Bourgueil	Catherine ECHAPT	Langeais	Fabrice RUEL
Bourgueil	Gilles PELLE	Langeais	Marie Laure PELTIER
Bourgueil	Georges ROCCON - ABSENT	Langeais	Benjamin PHILIPPON
Braye sur Maulne	Jean Pierre MOIZARD	Langeais	Monique MASFRAND
Brèches	Gérard VIGNAS	Langeais	Francisco REISINHO - ABSENT
Channay sur Lathan	Isabelle MÉLO	Lublé	Daniel MEUNIER - PROCURATION
Château la Vallière	Jean Claude GAUTHIER - PROCURATION	Marcilly sur Maulne	Dominique GUINOISEAU
Château la Vallière	Roberte HABERT - ABSENTE	Mazières de Touraine	Thierry ELOY
Cinq Mars la Pile	Sylvie POINTREAU	Restigné	Christine HASCOET
Cinq Mars la Pile	Patrick JARRY	Rillé	Xavier DUPONT
Cinq Mars la Pile	Solène VELUDO PLOQUIN	Saint Laurent de Lin	Jean Paul SORIN - ABSENT
Cinq Mars la Pile	Didier THEME	Saint Nicolas de Bourgueil	Sébastien BERGER
Cinq Mars la Pile	Gilles GACHOT	Savigné sur Lathan	Solange CRESSON - ABSENTE
Cléré les Pins	Benoît BAROT	Savigné sur Lathan	Eric OGER
Cléré les Pins	Pascale DELAUNAY	Souvigné	Delphine AUNEAU
Continvoir	François GRANDEMANGE	Villiers au Bouin	Daniel SAMEDI
Coteaux sur Loire	Daniel SANS-CHAGRIN		
Coteaux sur Loire	Mireille DIROCCO		

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés ayant donné pouvoir

Madame Roberte HABERT a donné pouvoir à Monsieur Jean Claude GAUTHIER
Monsieur Jean Paul SORIN a donné pouvoir à Monsieur Daniel MEUNIER

Absents excusés

Mesdames et Messieurs Georges ROCCON, Nicolas VEAUUVY, Francisco REISINHO, Solange CRESSON

Secrétaire de séance

Monsieur Benoît BARANGER est élu secrétaire de séance

Rapporteur : Mme Danielle THIRY, Vice-Président en charge de l'eau et de l'assainissement.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 1612-11,

VU la délibération du Conseil communautaire référencée D2020_054 en date du 25 février 2020 portant vote du budget primitif du Budget Eau potable en délégation n°905 afférent à l'exercice 2020,

CONSIDERANT la nécessité de procéder à des ajustements au budget Eau Potable en délégation de l'exercice 2020,

Décision modificative n°1 :

- Régénération du forage de Clémortier à Langeais : 46 000 € HT

+55 200 € TTC en dépenses d'investissement (compte 21531),

+ 9 200 € en recettes d'investissement, (compte 2762) pour le remboursement de la TVA par le délégataire,

+ 9 200 € sur le chapitre 041, en dépenses (compte 2762) et recettes (compte 21531) d'investissement : ces opérations permettent d'entrer le bien dans notre patrimoine pour sa valeur Hors Taxes,

+46 000 € en recettes d'investissement (chapitre 16) : emprunt prévisionnel.

- Raccordement au réseau d'eau potable du « Val d'Enfer » à Cinq-Mars-la-Pile : 13 540 €HT

+16 240 € TTC en dépenses d'investissement (compte 21531),

+ 2 700 € en recettes d'investissement, (compte 2762) pour le remboursement de la TVA par le délégataire,

+ 2 700 € sur le chapitre 041, en dépenses (compte 2762) et recettes (compte 21531) d'investissement,

+13 540 € en recettes d'investissement (chapitre 16) : emprunt prévisionnel.

- Renforcement et renouvellement du réseau d'eau potable à Courcelles-de-Touraine, ajustement des crédits : 15 000 € HT

+18 000 € TTC en dépenses d'investissement (compte 2315),

+ 3 000 € en recettes d'investissement, (compte 2762) pour le remboursement de la TVA par le délégataire,

+ 3 000 € sur le chapitre 041, en dépenses (compte 2762) et recettes (compte 2315) d'investissement,

-15 000 € en dépenses d'investissement (compte 21315) : diminution de la réserve.

- Ajustement de l'état de l'actif :

+7 980 € en dépenses de fonctionnement (chapitre 011) et en recettes d'investissement (chapitre 20) : changement de section de l'assistance à maîtrise d'ouvrage sollicitée en 2018 pour le renouvellement de la DSP de l'ex syndicat de Braye-Marcilly,

+14 541,26 € en dépenses de fonctionnement (chapitre 042) et en recettes d'investissement (chapitre 040) : rattrapage d'amortissements de biens non amortis à ce jour,

-22 521,26 € de virement de la section d'exploitation (023) vers la section d'investissement (021),

+20 015,51 € sur le chapitre 041, en dépenses (compte 2315) et recettes (comptes 2031 et 2033) d'investissement : intégration des frais d'études et d'insertion sur les travaux d'adduction d'eau potable de l'ex SIVOM du Pays de Langeais.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-617-911 : Etudes et recherches	0,00 €	7 980,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0,00 €	7 980,00 €	0,00 €	0,00 €
D-023-911 : Virement à la section d'investissement	22 521,26 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	22 521,26 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6811-911 : Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	0,00 €	14 541,26 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre section	0,00 €	14 541,26 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	22 521,26 €	22 521,26 €	0,00 €	0,00 €

 INVESTISSEMENT				
R-021-911 : Virement de la section d'exploitation	0,00 €	0,00 €	22 521,26 €	0,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section d'exploitation	0,00 €	0,00 €	22 521,26 €	0,00 €
R-281531-911 : Réseaux d'adduction d'eau	0,00 €	0,00 €	0,00 €	14 541,26 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre section	0,00 €	0,00 €	0,00 €	14 541,26 €
D-2315-911 : Installations, matériel et outillage techniques	0,00 €	20 015,51 €	0,00 €	0,00 €
D-2762-911 : Créances sur transfert de droits à déduction de T.V.A.	0,00 €	14 900,00 €	0,00 €	0,00 €
R-2031-911 : Frais d'études	0,00 €	0,00 €	0,00 €	18 751,91 €
R-2033-911 : Frais d'insertion	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 263,60 €
R-21531-5057-911 : REGENERATION FORAGE CLEMORTIER	0,00 €	0,00 €	0,00 €	9 200,00 €
R-21531-911 : Réseaux d'adduction d'eau	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 700,00 €
R-2315-5045-911 : P 2019-2020 RENOUVELLEMENT RES. AEP TRANCHEE COURCELLES SRC	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 000,00 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	0,00 €	34 915,51 €	0,00 €	34 915,51 €
R-1641-911 : Emprunts en euros	0,00 €	0,00 €	0,00 €	59 540,00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	59 540,00 €
R-2031-911 : Frais d'études	0,00 €	0,00 €	0,00 €	7 980,00 €
TOTAL R 20 : Immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	7 980,00 €
D-21315-911 : Bâtiments administratifs	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21531-5057-911 : REGENERATION FORAGE CLEMORTIER	0,00 €	55 200,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21531-911 : Réseaux d'adduction d'eau	0,00 €	16 240,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	15 000,00 €	71 440,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315-5045-911 : P 2019-2020 RENOUVELLEMENT RES. AEP TRANCHEE COURCELLES SRC	0,00 €	18 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0,00 €	18 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-2762-911 : Créances sur transfert de droits à déduction de T.V.A.	0,00 €	0,00 €	0,00 €	14 900,00 €
TOTAL R 27 : Autres immobilisations financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €	14 900,00 €
Total INVESTISSEMENT	15 000,00 €	124 355,51 €	22 521,26 €	131 876,77 €

Au vu de ces éléments,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

APPROUVE la décision modificative n°1 du Budget Eau potable en délégation n°905, telle qu'elle est présentée ci-dessus.

- Pour : 44
- Contre : /
- Abstention : /

Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 44 voix.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de la présente publication par voie d'affichage.
Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait et délibéré en séance, le 09 juin 2020

**Le Président,
Xavier DUPONT**

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le : 12/06/2020
Publié ou notifié le : 12/06/2020
**Le Président,
Xavier DUPONT**



L'an deux mille vingt, le 09 juin, à 19h00, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de CINQ MARS LA PILE - 37130, sous la présidence de M. Xavier DUPONT, Président.
La séance a été publique.

Date de la convocation du Conseil communautaire : 03 Juin 2020

Nombre de conseillers en exercice : 48

Nombre de conseillers présents : 42

Nombre de conseillers votants : 44

Etaient présents

Ambillou	Bruno CHEUVREUX	Couesmes	Nicolas VEAUUVY - ABSENT
Ambillou	Lucette CARRE	Courcelles de Touraine	Philippe ADET
Avrillé les Ponceaux	Jean-Jack BORDEAU	Gizeux	Géraud de LAFFON
Benais	Stéphanie RIOCREUX	Hommes	Hubert HARDY
Bourgueil	Benoît BARNAGER	La Chapelle sur Loire	Paul GUIGNARD
Bourgueil	Magali L'HERMITE	La Chapelle sur Loire	Christine GANDRILLE
Bourgueil	Frédéric CLEMENT	Langeais	Pierre Alain ROIRON
Bourgueil	Catherine ECHAPT	Langeais	Fabrice RUEL
Bourgueil	Gilles PELLE	Langeais	Marie Laure PELTIER
Bourgueil	Georges ROCCON - ABSENT	Langeais	Benjamin PHILIPPON
Braye sur Maulne	Jean Pierre MOIZARD	Langeais	Monique MASFRAND
Brèches	Gérard VIGNAS	Langeais	Francisco REISINHO - ABSENT
Channay sur Lathan	Isabelle MÉLO	Lublé	Daniel MEUNIER - PROCURATION
Château la Vallière	Jean Claude GAUTHIER - PROCURATION	Marcilly sur Maulne	Dominique GUINOISEAU
Château la Vallière	Roberte HABERT - ABSENTE	Mazières de Touraine	Thierry ELOY
Cinq Mars la Pile	Sylvie POINTREAU	Restigné	Christine HASCOET
Cinq Mars la Pile	Patrick JARRY	Rillé	Xavier DUPONT
Cinq Mars la Pile	Solène VELUDO PLOQUIN	Saint Laurent de Lin	Jean Paul SORIN - ABSENT
Cinq Mars la Pile	Didier THEME	Saint Nicolas de Bourgueil	Sébastien BERGER
Cinq Mars la Pile	Gilles GACHOT	Savigné sur Lathan	Solange CRESSON - ABSENTE
Cléré les Pins	Benoît BAROT	Savigné sur Lathan	Eric OGER
Cléré les Pins	Pascale DELAUNAY	Souigné	Delphine AUNEAU
Continvoir	François GRANDEMANGE	Villiers au Bouin	Daniel SAMEDI
Coteaux sur Loire	Daniel SANS-CHAGRIN		
Coteaux sur Loire	Mireille DIROCCO		

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés ayant donné pouvoir

Madame Roberte HABERT a donné pouvoir à Monsieur Jean Claude GAUTHIER
Monsieur Jean Paul SORIN a donné pouvoir à Monsieur Daniel MEUNIER

Absents excusés

Mesdames et Messieurs Georges ROCCON, Nicolas VEAUUVY, Francisco REISINHO, Solange CRESSON

Secrétaire de séance

Monsieur Benoît BARANGER est élu secrétaire de séance

Rapporteur : Mme Danielle THIRY, Vice-Président en charge de l'eau et de l'assainissement

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 1612-11,

VU la délibération du Conseil communautaire référencée D2020_055 en date du 25 février 2020 portant vote du budget primitif du Budget Assainissement en délégation n°906 afférent à l'exercice 2020,

CONSIDERANT la nécessité de procéder à des ajustements au budget Assainissement en délégation de l'exercice 2020,

Décision modificative n°1 :

L'ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) préconise, avant épandage, un traitement d'hygiénisation des boues de stations d'épuration produites pendant l'épidémie de Covid-19. Le coût de cette prestation est estimé à 95 000 € HT sur le Bourgueillois. Sur le Pays de Langeais, les boues seront évacuées sur le site de la station d'épuration de La Riche, pour un coût évalué à 72 000 € TTC.

+167 000 € en dépenses de fonctionnement (compte 618),

-167 000 € de virement de la section d'exploitation (023) vers la section d'investissement (021)

-167 000 € en dépenses d'investissement : diminution de la réserve (compte 21315)

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-618-912 : Divers	0,00 €	167 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0,00 €	167 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-023-912 : Virement à la section d'investissement	167 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	167 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	167 000,00 €	167 000,00 €	0,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT				
R-021-912 : Virement de la section d'exploitation	0,00 €	0,00 €	167 000,00 €	0,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section d'exploitation	0,00 €	0,00 €	167 000,00 €	0,00 €
D-21315-912 : Bâtiments administratifs	167 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	167 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	167 000,00 €	0,00 €	167 000,00 €	0,00 €
Total Général		-167 000,00 €		-167 000,00 €

Au vu de ces éléments,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE la décision modificative n°1 du Budget Assainissement en délégation n°906, telle qu'elle est présentée ci-dessus.

- Pour : 44
- Contre : /
- Abstention : /

Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 44 voix.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de la présente publication par voie d'affichage.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait et délibéré en séance, le 09 juin 2020

**Le Président,
Xavier DUPONT**



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le :

Publié ou notifié le :

**Le Président,
Xavier DUPONT**



12/06/2020

L'an deux mille vingt, le 09 juin, à 19h00, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de CINQ MARS LA PILE - 37130, sous la présidence de M. Xavier DUPONT, Président.
La séance a été publique.

Date de la convocation du Conseil communautaire : 03 Juin 2020

Nombre de conseillers en exercice : 48

Nombre de conseillers présents : 42

Nombre de conseillers votants : 44

Etaient présents

Ambillou	Bruno CHEUVREUX	Couesmes	Nicolas VEAUUVY - ABSENT
Ambillou	Lucette CARRE	Courcelles de Touraine	Philippe ADET
Avrillé les Ponceaux	Jean-Jack BORDEAU	Gizeux	Géraud de LAFFON
Benais	Stéphanie RIOCREUX	Hommes	Hubert HARDY
Bourgueil	Benoît BARNAGER	La Chapelle sur Loire	Paul GUIGNARD
Bourgueil	Magali L'HERMITE	La Chapelle sur Loire	Christine GANDRILLE
Bourgueil	Frédéric CLEMENT	Langeais	Pierre Alain ROIRON
Bourgueil	Catherine ECHAPT	Langeais	Fabrice RUEL
Bourgueil	Gilles PELLE	Langeais	Marie Laure PELTIER
Bourgueil	Georges ROCCON - ABSENT	Langeais	Benjamin PHILIPPON
Braye sur Maulne	Jean Pierre MOIZARD	Langeais	Monique MASFRAND
Brèches	Gérard VIGNAS	Langeais	Francisco REISINHO - ABSENT
Channay sur Lathan	Isabelle MÉLO	Lublé	Daniel MEUNIER - PROCURATION
Château la Vallière	Jean Claude GAUTHIER - PROCURATION	Marcilly sur Maulne	Dominique GUINOISEAU
Château la Vallière	Roberte HABERT - ABSENTE	Mazières de Touraine	Thierry ELOY
Cinq Mars la Pile	Sylvie POINTREAU	Restigné	Christine HASCOET
Cinq Mars la Pile	Patrick JARRY	Rillé	Xavier DUPONT
Cinq Mars la Pile	Solène VELUDO PLOQUIN	Saint Laurent de Lin	Jean Paul SORIN - ABSENT
Cinq Mars la Pile	Didier THEME	Saint Nicolas de Bourgueil	Sébastien BERGER
Cinq Mars la Pile	Gilles GACHOT	Savigné sur Lathan	Solange CRESSON - ABSENTE
Cléré les Pins	Benoît BAROT	Savigné sur Lathan	Eric OGER
Cléré les Pins	Pascale DELAUNAY	Souvigné	Delphine AUNEAU
Continvoir	François GRANDEMANGE	Villiers au Bouin	Daniel SAMEDI
Coteaux sur Loire	Daniel SANS-CHAGRIN		
Coteaux sur Loire	Mireille DIROCCO		

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés ayant donné pouvoir

Madame Roberte HABERT a donné pouvoir à Monsieur Jean Claude GAUTHIER
Monsieur Jean Paul SORIN a donné pouvoir à Monsieur Daniel MEUNIER

Absents excusés

Mesdames et Messieurs Georges ROCCON, Nicolas VEAUUVY, Francisco REISINHO, Solange CRESSON

Secrétaire de séance

Monsieur Benoît BARANGER est élu secrétaire de séance

Rapporteur : Mme Danielle THIRY, Vice-Président en charge de l'eau et de l'assainissement

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 1612-11,

VU la délibération du Conseil communautaire référencée D2020_056 en date du 25 février 2020 portant vote du budget primitif du Budget Eau potable en régie n°907 afférent à l'exercice 2020,

CONSIDERANT la nécessité de procéder à des ajustements au budget Eau Potable en régie de l'exercice 2020,

Décision modificative n°1 :

- Le choix d'une solution logicielle pour la relève des compteurs implique un reclassement des crédits du chapitre 21 (immobilisations corporelles) vers le chapitre 20 (immobilisations incorporelles). Par ailleurs, de la maintenance est nécessaire :

- 4 400 € en dépenses d'investissement, compte 21561 – chapitre 21,
- +3 200 € en dépenses d'investissement, compte 2051 – chapitre 20,
- +1 200 € en dépenses de fonctionnement, pour la maintenance annuelle du logiciel, compte 6156,
- 1 200 € de virement de la section d'exploitation (compte 023) vers la section d'investissement (compte 021).

- Régénération du forage de Cléré-les-Pins : cette dépense a été prévue en fonctionnement au Budget Primitif alors qu'elle relève de la section d'investissement :

- 18 630 € en dépenses de fonctionnement, compte 61523,
- +18 630 € en dépenses d'investissement, compte 21531,
- +18 630 € de virement de la section d'exploitation (compte 023) vers la section d'investissement (compte 021).

- Intégration des frais de maîtrise d'œuvre pour la sectorisation du réseau d'eau potable de Savigné-Hommes sur les travaux y afférant : +3 980,01 € sur les opérations patrimoniales (chapitre 041), en dépenses et recettes d'investissement, respectivement sur les comptes 21531 et 2031.

B907 - DM1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-61523-911 : Entretien et réparations réseaux	18 630,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6156-911 : Maintenance	0,00 €	1 200,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	18 630,00 €	1 200,00 €	0,00 €	0,00 €
D-023-911 : Virement à la section d'investissement	1 200,00 €	18 630,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	1 200,00 €	18 630,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	19 830,00 €	19 830,00 €	0,00 €	0,00 €
 INVESTISSEMENT				
R-021-911 : Virement de la section d'exploitation	0,00 €	0,00 €	1 200,00 €	18 630,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section d'exploitation	0,00 €	0,00 €	1 200,00 €	18 630,00 €
D-21531-911 : Réseaux d'adduction d'eau	0,00 €	3 980,01 €	0,00 €	0,00 €
R-2031-911 : Frais d'études	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 980,01 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	0,00 €	3 980,01 €	0,00 €	3 980,01 €
D-2051-911 : Concessions et droits similaires	0,00 €	3 200,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0,00 €	3 200,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21531-911 : Réseaux d'adduction d'eau	0,00 €	18 630,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21561-911 : Service de distribution d'eau	4 400,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	4 400,00 €	18 630,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	4 400,00 €	25 810,01 €	1 200,00 €	22 610,01 €
Total Général		21 410,01 €		21 410,01 €

L'an deux mille vingt, le 09 juin, à 19h00, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de CINQ MARS LA PILE - 37130, sous la présidence de M. Xavier DUPONT, Président.
La séance a été publique.

Date de la convocation du Conseil communautaire : 03 Juin 2020

Nombre de conseillers en exercice : 48

Nombre de conseillers présents : 42

Nombre de conseillers votants : 44

Etaient présents

Ambillou	Bruno CHEUVREUX	Couesmes	Nicolas VEAUUVY - ABSENT
Ambillou	Lucette CARRE	Courcelles de Touraine	Philippe ADET
Avrillé les Ponceaux	Jean-Jack BORDEAU	Gizeux	Géraud de LAFFON
Benais	Stéphanie RIOCREUX	Hommes	Hubert HARDY
Bourgueil	Benoît BARNAGER	La Chapelle sur Loire	Paul GUIGNARD
Bourgueil	Magali L'HERMITE	La Chapelle sur Loire	Christine GANDRILLE
Bourgueil	Frédéric CLEMENT	Langeais	Pierre Alain ROIRON
Bourgueil	Catherine ECHAPT	Langeais	Fabrice RUEL
Bourgueil	Gilles PELLE	Langeais	Marie Laure PELTIER
Bourgueil	Georges ROCCON - ABSENT	Langeais	Benjamin PHILIPPON
Braye sur Maulne	Jean Pierre MOIZARD	Langeais	Monique MASFRAND
Brèches	Gérard VIGNAS	Langeais	Francisco REISINHO - ABSENT
Channay sur Lathan	Isabelle MÉLO	Lublé	Daniel MEUNIER - PROCURATION
Château la Vallière	Jean Claude GAUTHIER - PROCURATION	Marcilly sur Maulne	Dominique GUINOISEAU
Château la Vallière	Roberte HABERT - ABSENTE	Mazières de Touraine	Thierry ELOY
Cinq Mars la Pile	Sylvie POINTREAU	Restigné	Christine HASCOET
Cinq Mars la Pile	Patrick JARRY	Rillé	Xavier DUPONT
Cinq Mars la Pile	Solène VELUDO PLOQUIN	Saint Laurent de Lin	Jean Paul SORIN - ABSENT
Cinq Mars la Pile	Didier THEME	Saint Nicolas de Bourgueil	Sébastien BERGER
Cinq Mars la Pile	Gilles GACHOT	Savigné sur Lathan	Solange CRESSON - ABSENTE
Cléré les Pins	Benoît BAROT	Savigné sur Lathan	Eric OGER
Cléré les Pins	Pascale DELAUNAY	Souigné	Delphine AUNEAU
Continvoir	François GRANDEMANGE	Villiers au Bouin	Daniel SAMEDI
Coteaux sur Loire	Daniel SANS-CHAGRIN		
Coteaux sur Loire	Mireille DIROCCO		

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés ayant donné pouvoir

Madame Roberte HABERT a donné pouvoir à Monsieur Jean Claude GAUTHIER
Monsieur Jean Paul SORIN a donné pouvoir à Monsieur Daniel MEUNIER

Absents excusés

Mesdames et Messieurs Georges ROCCON, Nicolas VEAUUVY, Francisco REISINHO, Solange CRESSON

Secrétaire de séance

Monsieur Benoît BARANGER est élu secrétaire de séance

Rapporteur : Mme Danielle THIRY, Vice-Président en charge de l'eau et de l'assainissement

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mme THIRY rappelle que :

- Les autorisations de programmes (AP), en section d'investissement, constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour le financement des investissements sur plusieurs exercices, sans limitation de durée.
- Les autorisations d'engagements (AE), en section de fonctionnement, constituent la limite supérieure de dépenses pouvant être engagées en application de conventions, délibérations ou décisions.
- Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées sur un exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des AP ou des AE.
- Les AP/CP ainsi que les AE/CP peuvent être révisés.

Cette méthode est de bonne gestion dans la perspective d'opérations pluriannuelles.

CONSIDERANT qu'il convient de mettre à jour les AP/CP afin d'ajuster les montants d'AP et de CP,

Il est proposé de modifier les AP/CP comme suit :

CC Touraine Ouest Val de Loire
Liste des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP / CP) - Budgets Eau et Assainissement (905 à 908)
Situation au 09/06/2020

Budget	N° Opération	Intitulé	HT/TTC	Date déls	N° déls	Montant total AP	CP Antérieurs	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021
905	5015	AP2018-905-01 EX PAYS DE BOURGUEIL - TRAVAUX CANALISATIONS EAU POTABLE 2018-2019	HT	21/01/2020	D2020-009	420 000,00 €			- €	7 050,80 €	412 909,20 €	
905	5042	AP2019-905-01 CINQ-MARS-LA-PILE - TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DES RESEAUX FUYARDS ROUTE DE MAZIERES (DUPLESSIS AU BOIS SIMBERT)	TTC	24/09/2019	D2019-135	628 000,00 €					628 000,00 €	
905	5045	AP2019-905-02 COURCELLES - RENOUVELLEMENT RESEAU AEP	TTC	25/02/2020 09/06/2020	D2020-023	284 000,00 € 284 000,00 €				- € - €	120 000,00 € 138 000,00 €	144 000,00 € 128 000,00 €
905	5052	AP2019-905-03 LANGEAIS - TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DES RESEAUX FUYARDS ROUTE DE NANTES (DE CUEILLEMIGNAULT A GALLON)	TTC	24/09/2019	D2019-135	592 000,00 €					592 000,00 €	
906	6013	AP2018-906-01 EX PAYS DE BOURGUEIL - TRAVAUX CANALISATIONS EAU USEES 2018-2019	HT	21/01/2020	D2020-009	480 000,00 €			- €	45 628,84 €	434 371,16 €	
906	6015	AP2018-906 - ASSPL AP2 STATION EPURATION CINQ MARS LA PILE	HT	21/01/2020	D2020-009	332 572,10 €		23 421,00 €	79 230,00 €	229 421,10 €	500,00 €	
906	6033	AP2019-906-01 EX PAYS DE LANGEAIS - CONSTRUCTION FUTURE STATION D'EPURATION - ET LDES	HT	21/01/2020	D2020-009	280 000,00 €				- €	150 000,00 €	110 000,00 €
906	6039	AP2020-906-01 AMBILLOU - CONSTRUCTION FUTURE STATION D'EPURATION - ET LDES	HT	25/02/2020	D2020-023	150 000,00 €					90 000,00 €	60 000,00 €
906	6040	AP2020-906-02 PAYS DE BOURGUEIL - SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT	HT	25/02/2020	D2020-023	158 000,00 €					108 000,00 €	50 000,00 €
906	6004	AP2019-906-01 SAVIGNE S/LATHAN - SCHEMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT	TTC	25/02/2020	D2020-023	32 397,44 €				397,44 €	32 000,00 €	

Les modifications, correspondant aux mises à jour, sont surlignées en jaune dans le tableau ci-dessus.

Au vu de ces éléments, e

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

APPROUVER les modifications d'AP/CP telles que présentées dans le tableau ci-dessus,

- Pour : 44
- Contre : /
- Abstention : /

Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 44 voix.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de la présente publication par voie d'affichage.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait et délibéré en séance, le 09 juin 2020

Le Président,
Xavier DUPONT

Certifié exécutoire compte tenu de la
transmission en Préfecture le : 12/06/2020
Publié ou notifié le : 12/06/2020

Le Président,
Xavier DUPONT



L'an deux mille vingt, le 09 juin, à 19h00, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de CINQ MARS LA PILE - 37130, sous la présidence de M. Xavier DUPONT, Président.
La séance a été publique.

Date de la convocation du Conseil communautaire : 03 Juin 2020

Nombre de conseillers en exercice : 48

Nombre de conseillers présents : 42

Nombre de conseillers votants : 44

Etaient présents

Ambillou	Bruno CHEUVREUX	Couesmes	Nicolas VEAUUVY - ABSENT
Ambillou	Lucette CARRE	Courcelles de Touraine	Philippe ADET
Avrillé les Ponceaux	Jean-Jack BORDEAU	Gizeux	Géraud de LAFFON
Benais	Stéphanie RIOCREUX	Hommes	Hubert HARDY
Bourgueil	Benoît BARNAGER	La Chapelle sur Loire	Paul GUIGNARD
Bourgueil	Magali L'HERMITE	La Chapelle sur Loire	Christine GANDRILLE
Bourgueil	Frédéric CLEMENT	Langeais	Pierre Alain ROIRON
Bourgueil	Catherine ECHAPT	Langeais	Fabrice RUEL
Bourgueil	Gilles PELLE	Langeais	Marie Laure PELTIER
Bourgueil	Georges ROCCON - ABSENT	Langeais	Benjamin PHILIPPON
Braye sur Maulne	Jean Pierre MOIZARD	Langeais	Monique MASFRAND
Brèches	Gérard VIGNAS	Langeais	Francisco REISINHO - ABSENT
Channay sur Lathan	Isabelle MÉLO	Lublé	Daniel MEUNIER - PROCURATION
Château la Vallière	Jean Claude GAUTHIER - PROCURATION	Marcilly sur Maulne	Dominique GUINOISEAU
Château la Vallière	Roberte HABERT - ABSENTE	Mazières de Touraine	Thierry ELOY
Cinq Mars la Pile	Sylvie POINTREAU	Restigné	Christine HASCOET
Cinq Mars la Pile	Patrick JARRY	Rillé	Xavier DUPONT
Cinq Mars la Pile	Solène VELUDO PLOQUIN	Saint Laurent de Lin	Jean Paul SORIN - ABSENT
Cinq Mars la Pile	Didier THEME	Saint Nicolas de Bourgueil	Sébastien BERGER
Cinq Mars la Pile	Gilles GACHOT	Savigné sur Lathan	Solange CRESSON - ABSENTE
Cléré les Pins	Benoît BAROT	Savigné sur Lathan	Eric OGER
Cléré les Pins	Pascale DELAUNAY	Souigné	Delphine AUNEAU
Continvoir	François GRANDEMANGE	Villiers au Bouin	Daniel SAMEDI
Coteaux sur Loire	Daniel SANS-CHAGRIN		
Coteaux sur Loire	Mireille DIROCCO		

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés ayant donné pouvoir

Madame Roberte HABERT a donné pouvoir à Monsieur Jean Claude GAUTHIER
Monsieur Jean Paul SORIN a donné pouvoir à Monsieur Daniel MEUNIER

Absents excusés

Mesdames et Messieurs Georges ROCCON, Nicolas VEAUUVY, Francisco REISINHO, Solange CRESSON

Secrétaire de séance

Monsieur Benoît BARANGER est élu secrétaire de séance

Rapporteur : M. Patrick JARRY, Vice-Président en charge des Finances

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

VU le Code Général des Impôts (CGI), et notamment les articles 1379-0 bis, 1407, 1636 B sexies et septies et 1639 A,

VU l'article 16 de la loi de Finances pour 2020 qui prévoit notamment le gel des taux intercommunaux de taxe d'habitation en 2020 à hauteur des taux 2019,

VU l'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19, et notamment son article 11 qui reporte au 3 juillet 2020 la date limite de vote des taux et des tarifs des impôts locaux pour les collectivités territoriales, les collectivités à statut particulier et les EPCI à fiscalité propre,

VU les informations fiscales 2020 notifiées par les services de l'Etat et notamment l'état 1259 FDL sur lequel seront reportés les taux votés par le Conseil communautaire de la CCTOVAL,

EXPOSÉ DES MOTIFS

L'article 1636 sexies du Code Général des Impôts précise que le vote des taux par une collectivité doit obligatoirement faire l'objet d'une délibération spécifique distincte du vote du budget et ce, même si les taux restent inchangés.

Dans la continuité du Débat d'Orientations Budgétaires, prenant en compte les projets envisagés et orientations de travail pour l'année 2020, il est proposé de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2020, par rapport aux taux 2019 appliqués par la Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire.

Proposition de taux pour l'année 2020 :

Pour information, la réforme de la fiscalité locale, prévue par l'article 16 de la loi de finances pour 2020, prévoit notamment le gel des taux intercommunaux de taxe d'habitation en 2020 à hauteur des taux 2019.

En conséquence, le Conseil Communautaire ne votera pas de taux de taxe d'habitation en 2020.

Le taux de taxe d'habitation appliqué en 2020 sera celui de 2019, soit 8,74 %.

TAXES	TAUX 2019	PROPOSITION DE TAUX 2020
Taxe foncière sur les propriétés bâties – TFB	1.00	1.00
Taxe foncière sur les propriétés non bâties - TFNB	2.11	2.11
Taux de cotisation foncière des entreprises - CFE	22.27	22.27

Au vu de ces éléments,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

PREND ACTE du gel du taux de taxe d'habitation en 2020 à hauteur du taux 2019, soit 8,74%

APPROUVE la conservation des taux d'imposition suivants, pour l'année 2020 :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 1.00 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 2.11 %
- Cotisation foncière des entreprises : 22.27 %

PRECISE que les sommes des produits correspondant seront portées en recette.

Pièce jointe à la délibération :

ETAT 1259 FDL 2020

- Pour : 44
- Contre : /
- Abstention : /

Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 44 voix.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de la présente publication par voie d'affichage.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait et délibéré en séance, le 09 juin 2020

**Le Président,
Xavier DUPONT**

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le : 12/06/2020

Publié ou notifié le : 12/06/2020

**Le Président,
Xavier DUPONT**



L'an deux mille vingt, le 09 juin, à 19h00, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de CINQ MARS LA PILE - 37130, sous la présidence de M. Xavier DUPONT, Président.
La séance a été publique.

Date de la convocation du Conseil communautaire : 03 Juin 2020

Nombre de conseillers en exercice : 48

Nombre de conseillers présents : 42

Nombre de conseillers votants : 44

Etaient présents

Ambillou	Bruno CHEUVREUX	Couesmes	Nicolas VEAUUVY - ABSENT
Ambillou	Lucette CARRE	Courcelles de Touraine	Philippe ADET
Avrillé les Ponceaux	Jean-Jack BORDEAU	Gizeux	Géraud de LAFFON
Benais	Stéphanie RIOCREUX	Hommes	Hubert HARDY
Bourgueil	Benoît BARNAGER	La Chapelle sur Loire	Paul GUIGNARD
Bourgueil	Magali L'HERMITE	La Chapelle sur Loire	Christine GANDRILLE
Bourgueil	Frédéric CLEMENT	Langeais	Pierre Alain ROIRON
Bourgueil	Catherine ECHAPT	Langeais	Fabrice RUEL
Bourgueil	Gilles PELLE	Langeais	Marie Laure PELTIER
Bourgueil	Georges ROCCON - ABSENT	Langeais	Benjamin PHILIPPON
Braye sur Maulne	Jean Pierre MOIZARD	Langeais	Monique MASFRAND
Brèches	Gérard VIGNAS	Langeais	Francisco REISINHO - ABSENT
Channay sur Lathan	Isabelle MÉLO	Lublé	Daniel MEUNIER - PROCURATION
Château la Vallière	Jean Claude GAUTHIER - PROCURATION	Marcilly sur Maulne	Dominique GUINOISEAU
Château la Vallière	Roberte HABERT - ABSENTE	Mazières de Touraine	Thierry ELOY
Cinq Mars la Pile	Sylvie POINTREAU	Restigné	Christine HASCOET
Cinq Mars la Pile	Patrick JARRY	Rillé	Xavier DUPONT
Cinq Mars la Pile	Solène VELUDO PLOQUIN	Saint Laurent de Lin	Jean Paul SORIN - ABSENT
Cinq Mars la Pile	Didier THEME	Saint Nicolas de Bourgueil	Sébastien BERGER
Cinq Mars la Pile	Gilles GACHOT	Savigné sur Lathan	Solange CRESSON - ABSENTE
Cléré les Pins	Benoît BAROT	Savigné sur Lathan	Eric OGER
Cléré les Pins	Pascale DELAUNAY	Souigné	Delphine AUNEAU
Continvoir	François GRANDEMANGE	Villiers au Bouin	Daniel SAMEDI
Coteaux sur Loire	Daniel SANS-CHAGRIN		
Coteaux sur Loire	Mireille DIROCCO		

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés ayant donné pouvoir

Madame Roberte HABERT a donné pouvoir à Monsieur Jean Claude GAUTHIER
Monsieur Jean Paul SORIN a donné pouvoir à Monsieur Daniel MEUNIER

Absents excusés

Mesdames et Messieurs Georges ROCCON, Nicolas VEAUUVY, Francisco REISINHO, Solange CRESSON

Secrétaire de séance

Monsieur Benoît BARANGER est élu secrétaire de séance

Rapporteur : M. Jean Marie CARLES, Vice-Président en charge du partenariat, de la contr

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment son article L.2224-13,

VU les dispositions du Code Général des Impôts (CGI), et notamment ses articles 1379-0 bis, 1520, 1609 quater, 1636 B undecies et 1639 A,

VU les informations fiscales 2020 notifiées par les services de l'Etat et notamment l'état 1259 TEOM sur lequel seront reportés les taux votés par le Conseil communautaire de la CCTOVAL,

VU la délibération n°D2017-155 du Conseil communautaire, en date du 29/09/17, approuvant le périmètre de la TEOM différenciée et définissant les zones sur lesquelles des taux différents de TEOM doivent être votés, à savoir :

- zone 1 : Commune d'Ambillou
- zone 2 : Commune de Cinq Mars La Pile
- zone 3 : Commune de Langeais secteur A
- zone 4 : Commune de Langeais secteur B

VU la délibération n°D2017-155 du Conseil communautaire, en date du 29/09/17, approuvant la perception de la TEOM, en lieu et place du SMIPE Val Touraine Anjou qui l'a instituée, pour les communes de Avrillé les Ponceaux, Benais, Bourgueil, La Chapelle sur Loire, Cléré les Pins, Continvoir, Côtéaux sur Loire (Ingrandes de Touraine, St Michel sur Loire, St Patrice), Gizeux, Restigné, St Nicolas de Bourgueil, Savigné sur Lathan,

VU l'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19, et notamment son article 11 qui reporte au 3 juillet 2020 la date limite de vote des taux et des tarifs des impôts locaux pour les collectivités territoriales, les collectivités à statut particulier et les EPCI à fiscalité propre,

EXPOSÉ DES MOTIFS

L'article 1636 sexies du Code Général des Impôts précise que le vote des taux par une collectivité doit obligatoirement faire l'objet d'une délibération spécifique distincte du vote du budget et ce, même si les taux restent inchangés.

TEOM instituée par l'EPCI (hors SMIPE)

Proposition de taux pour l'année 2020 :

Zone de perception		Taux 2019	Taux 2020	Evolution
1	Ambillou	13,47%	13,74%	2 %
2	CMLP	13,35%	13,62%	2 %
3	Langeais A (C2)	14,65%	14,94%	2 %
4	Langeais B (C1)	10,92%	11,14%	2 %

Proposition de taux pour l'année 2020 :

Zone de perception		Taux 2019	Taux 2020	Evolution
2	Pays de Bourgueil	10,94%	11,16%	2 %
3	Bourgueil	10,12%	10,32%	2 %
4	Avrillé les Ponceaux	13,19%	13,45%	2 %
5	Cléré les Pins	12,06%	12,30%	2 %
7	Savigné sur Lathan	13,78%	14,06%	2 %
8	St Michel sur Loire	8,89%	9,07%	2 %
9	St Patrice	9,65%	9,84%	2 %
10	Ingrandes de Touraine	9,69%	9,88%	2 %

Au vu de ces éléments,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

FIXE les taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour l'année 2020 (hors SMIPE) comme suit :

-zone 1 : Commune d'Ambillou	13,74 %
-zone 2 : Commune de Cinq Mars La Pile	13,62 %
-zone 3 : Commune de Langeais secteur A	14,94 %
-zone 4 : Commune de Langeais secteur B	11,14 %

CONSERVE les taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour l'année 2020, pour les communes relevant du SMIPE Val Touraine Anjou, comme suit :

-Pays de Bourgueil	11,16 %
-Bourgueil	10,32 %
-Avrillé les Ponceaux	13,45 %
-Cléré les Pins	12,30 %
-Savigné sur Lathan	14,06 %
-St Michel sur Loire	9,07 %
-St Patrice	9,84 %
-Ingrandes de Touraine	9,88 %

PREND ACTE que l'état 1259 TEOM, dûment complété, sera joint à la présente délibération d'adoption des taux.

Pièce jointe à la délibération :

ETAT 1259 TEOM 2020

- Pour : 44
- Contre : /
- Abstention : /

Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 44 voix.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de la présente publication par voie d'affichage.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait et délibéré en séance, le 09 juin 2020

Le Président,
Xavier DUPONT



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le :

Publié ou notifié le :

Le Président,
Xavier DUPONT



L'an deux mille vingt, le 09 juin, à 19h00, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de CINQ MARS LA PILE - 37130, sous la présidence de M. Xavier DUPONT, Président.
La séance a été publique.

Date de la convocation du Conseil communautaire : 03 Juin 2020

Nombre de conseillers en exercice : 48

Nombre de conseillers présents : 42

Nombre de conseillers votants : 44

Etaient présents

Ambillou	Bruno CHEUVREUX	Couesmes	Nicolas VEAUUVY - ABSENT
Ambillou	Lucette CARRE	Courcelles de Touraine	Philippe ADET
Avrillé les Ponceaux	Jean-Jack BORDEAU	Gizeux	Géraud de LAFFON
Benais	Stéphanie RIOCREUX	Hommes	Hubert HARDY
Bourgueil	Benoît BARNAGER	La Chapelle sur Loire	Paul GUIGNARD
Bourgueil	Magali L'HERMITE	La Chapelle sur Loire	Christine GANDRILLE
Bourgueil	Frédéric CLEMENT	Langeais	Pierre Alain ROIRON
Bourgueil	Catherine ECHAPT	Langeais	Fabrice RUEL
Bourgueil	Gilles PELLE	Langeais	Marie Laure PELTIER
Bourgueil	Georges ROCCON - ABSENT	Langeais	Benjamin PHILIPPON
Braye sur Maulne	Jean Pierre MOIZARD	Langeais	Monique MASFRAND
Brèches	Gérard VIGNAS	Langeais	Francisco REISINHO - ABSENT
Channay sur Lathan	Isabelle MÉLO	Lublé	Daniel MEUNIER - PROCURATION
Château la Vallière	Jean Claude GAUTHIER - PROCURATION	Marcilly sur Maulne	Dominique GUINOISEAU
Château la Vallière	Roberte HABERT - ABSENTE	Mazières de Touraine	Thierry ELOY
Cinq Mars la Pile	Sylvie POINTREAU	Restigné	Christine HASCOET
Cinq Mars la Pile	Patrick JARRY	Rillé	Xavier DUPONT
Cinq Mars la Pile	Solène VELUDO PLOQUIN	Saint Laurent de Lin	Jean Paul SORIN - ABSENT
Cinq Mars la Pile	Didier THEME	Saint Nicolas de Bourgueil	Sébastien BERGER
Cinq Mars la Pile	Gilles GACHOT	Savigné sur Lathan	Solange CRESSON - ABSENTE
Cléré les Pins	Benoît BAROT	Savigné sur Lathan	Eric OGER
Cléré les Pins	Pascale DELAUNAY	Souigné	Delphine AUNEAU
Continvoir	François GRANDEMANGE	Villiers au Bouin	Daniel SAMEDI
Coteaux sur Loire	Daniel SANS-CHAGRIN		
Coteaux sur Loire	Mireille DIROCCO		

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés ayant donné pouvoir

Madame Roberte HABERT a donné pouvoir à Monsieur Jean Claude GAUTHIER
Monsieur Jean Paul SORIN a donné pouvoir à Monsieur Daniel MEUNIER

Absents excusés

Mesdames et Messieurs Georges ROCCON, Nicolas VEAUUVY, Francisco REISINHO, Solange CRESSON

Secrétaire de séance

Monsieur Benoît BARANGER est élu secrétaire de séance

Rapporteur : M. Jean Marie CARLES, Vice-Président en charge du partenariat, de la contractualisation et des ressources

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° D2015-089B, en date du 15 décembre 2015, adoptant le mode de financement du service des déchets sur le territoire du SMIOM de Couesmes,

VU la délibération n°D2019-234, en date du 17 décembre 2019, fixant les tarifs de la REOM 2020 sur le territoire de l'Ex SMIOM de Couesmes,

EXPOSÉ DES MOTIFS

Monsieur Jean Marie CARLES rappelle aux membres du Conseil Communautaire que la délibération D2019-234 fixe les tarifs pour la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) pour l'exercice 2020 sur le périmètre de l'Ex Syndicat Mixte Intercommunal des Ordures Ménagères (SMIOM) de Couesmes, à savoir sur les communes de Braye-sur-Maulne, Brèches, Channay-sur-Lathan, Château-la-Vallière, Couesmes, Courcelles de Touraine, Hommes, Lublé, Marcilly sur Maulne, Rillé, Saint Laurent de Lin, Souvigné, Villiers au Bouin.

La délibération précise que les tarifs peuvent être revus au 1er janvier et au 1er juillet.

Monsieur Jean Marie CARLES précise qu'il convient d'augmenter les tarifs pour le 2ème semestre 2020 à hauteur de 5%.

Il convient donc de délibérer sur les tarifs de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) pour le 2ème semestre 2020 sur le périmètre de l'Ex SMIOM de Couesmes.

Modalités de perception et calendrier :

- La redevance sera payable semestriellement en tenant compte de la situation des redevables au 1^{er} janvier 2020 et au 1^{er} juillet 2020 sans proratisation sauf pour les campings.
- Pour les campings, la redevance sera proratisée au nombre de mois où le service sera rendu.
- Les tarifs de la REOM de l'exercice 2020 pourront être revus au 1^{er} janvier et au 1^{er} juillet 2020.

Calendrier :

Les périodes de facturation de la REOM sont fixées pour l'exercice 2020 :

- 1^{er} semestre : du 01/01 au 30/06/2020 en mars 2020
- 2^{ème} semestre : du 01/07 au 31/12/2020 en septembre 2020

Catégories	Tarif	Tarif	1 ^{er} semestre	2 ^{ème} semestre
	exercice 2019	exercice 2020	2020	2020
Résidence secondaire Porte à porte et container	168,39 €	175,15 €	85,44 €	89,71 €
Personne seule Porte à porte, 1 passage/semaine	143,89 €	149,67 €	73,01 €	76,66 €
Personne seule Container, 1 passage/semaine	138,55 €	144,12 €	70,30 €	73,82 €
Foyer 2 personnes et plus Porte à porte, 1 passage/semaine	227,01 €	236,12 €	115,18 €	120,94 €
Foyer 2 personnes et plus Container, 1 passage/semaine	215,28 €	223,92 €	109,23 €	114,69 €
Commerce, activité économique	245,12 €	254,96 €	124,37 €	130,59 €
Gros volume 1 passage	1 184,06 €	1 231,60 €	600,78 €	630,82 €
Collectivités	2 339,33 €	2 433,25 €	1 186,95 €	1 246,30 €
Collectivités 2 passages (Maison de Retraite)	3 420,00 €	3 557,30 €	1 735,27 €	1 822,03 €
Collectivités 2 passages (Collège)	3 060,83 €	3 183,71 €	1 553,03 €	1 630,68 €

Cas particulier des communes : Considérant que pour les communes de même population, il n'y a pas de différence sensible de kilométrage de collecte et que la question du volume est liée au nombre d'habitants, le tarif de la REOM pour les communes est fixé de la façon suivante :

Catégories	Tarif	Tarif	1 ^{er} semestre	2 ^{ème} semestre
	exercice 2019	exercice 2020	2020	2020
Communes dont la population est inférieure à 500 habitants	215,28 €	223,92 €	109,23 €	114,69 €
Communes dont la population est comprise entre 500 et 999 habitants	426,30 €	443,42 €	216,30 €	227,12 €
Communes dont la population est supérieure à 1 000 habitants	633,06 €	658,48 €	321,21 €	337,27 €

Au vu de ces éléments, et

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité :

ADOpte les tarifs de la REOM 2020 pour le 2^{ème} semestre 2020 proposés ci-dessus ainsi que les modalités de perception, pour le territoire de l'ex SMIOM de Couesmes, à savoir sur les communes de Braye-sur-Maulne, Brèches, Channay-sur-Lathan, Château-la-Vallière, Couesmes, Courcelles de Touraine, Hommes, Lublé, Marcilly sur Maulne, Rillé, Saint Laurent de Lin, Souvigné, Villiers au Bouin

PRECISE que les crédits seront prévus au Budget « Déchets Ménagers » n°904.

- Pour : 40
- Contre : 2
- Abstention : 2

Approbation par l'assemblée à la majorité des votants par 40 voix.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de la présente publication par voie d'affichage.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait et délibéré en séance, le 09 juin 2020

**Le Président,
Xavier DUPONT**

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le :

Publié ou notifié le :

**Le Président,
Xavier DUPONT**



L'an deux mille vingt, le 09 juin, à 19h00, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de CINQ MARS LA PILE - 37130, sous la présidence de M. Xavier DUPONT, Président.
La séance a été publique.

Date de la convocation du Conseil communautaire : 03 Juin 2020

Nombre de conseillers en exercice : 48

Nombre de conseillers présents : 42

Nombre de conseillers votants : 44

Etaient présents

Ambillou	Bruno CHEUVREUX	Couesmes	Nicolas VEAUUVY - ABSENT
Ambillou	Lucette CARRE	Courcelles de Touraine	Philippe ADET
Avrillé les Ponceaux	Jean-Jack BORDEAU	Gizeux	Géraud de LAFFON
Benais	Stéphanie RIOCREUX	Hommes	Hubert HARDY
Bourgueil	Benoît BARNAGER	La Chapelle sur Loire	Paul GUIGNARD
Bourgueil	Magali L'HERMITE	La Chapelle sur Loire	Christine GANDRILLE
Bourgueil	Frédéric CLEMENT	Langeais	Pierre Alain ROIRON
Bourgueil	Catherine ECHAPT	Langeais	Fabrice RUEL
Bourgueil	Gilles PELLE	Langeais	Marie Laure PELTIER
Bourgueil	Georges ROCCON - ABSENT	Langeais	Benjamin PHILIPPON
Braye sur Maulne	Jean Pierre MOIZARD	Langeais	Monique MASFRAND
Brèches	Gérard VIGNAS	Langeais	Francisco REISINHO - ABSENT
Channay sur Lathan	Isabelle MÉLO	Lublé	Daniel MEUNIER - PROCURATION
Château la Vallière	Jean Claude GAUTHIER - PROCURATION	Marcilly sur Maulne	Dominique GUINOISEAU
Château la Vallière	Roberte HABERT - ABSENTE	Mazières de Touraine	Thierry ELOY
Cinq Mars la Pile	Sylvie POINTREAU	Restigné	Christine HASCOET
Cinq Mars la Pile	Patrick JARRY	Rillé	Xavier DUPONT
Cinq Mars la Pile	Solène VELUDO PLOQUIN	Saint Laurent de Lin	Jean Paul SORIN - ABSENT
Cinq Mars la Pile	Didier THEME	Saint Nicolas de Bourgueil	Sébastien BERGER
Cinq Mars la Pile	Gilles GACHOT	Savigné sur Lathan	Solange CRESSON - ABSENTE
Cléré les Pins	Benoît BAROT	Savigné sur Lathan	Eric OGER
Cléré les Pins	Pascale DELAUNAY	Souigné	Delphine AUNEAU
Continvoir	François GRANDEMANGE	Villiers au Bouin	Daniel SAMEDI
Coteaux sur Loire	Daniel SANS-CHAGRIN		
Coteaux sur Loire	Mireille DIROCCO		

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés ayant donné pouvoir

Madame Roberte HABERT a donné pouvoir à Monsieur Jean Claude GAUTHIER
Monsieur Jean Paul SORIN a donné pouvoir à Monsieur Daniel MEUNIER

Absents excusés

Mesdames et Messieurs Georges ROCCON, Nicolas VEAUUVY, Francisco REISINHO, Solange CRESSON

Secrétaire de séance

Monsieur Benoît BARANGER est élu secrétaire de séance

Rapporteur : M. Patrick JARRY, Vice-Président en charge des Finances

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme,

VU la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, et notamment son article 134 ;

VU le décret n°2014-253 du 27 février 2014 ;

VU le décret n° 2007-18 du 5 janvier 2007, pris pour l'application de l'ordonnance n° 2005-1527 du 8 décembre 2005 relative au permis de construire et aux autorisations d'urbanisme, ratifiée par l'article 6 de la loi n°2006-872 du 13 juillet 2006 portant engagement national pour le logement ;

VU la délibération n° 02/2017 du comité syndical du 13/03/2017 relative au nouveau périmètre du Syndicat Mixte Pays Loire Nature Touraine de regroupement des Communautés de Communes ;

VU la délibération n° 02/2016 modifiant les statuts du Syndicat Mixte Pays Loire Nature Touraine,

VU la délibération n° 03/2017 du comité syndical du 13/03/2017, portant modification des statuts du Syndicat Mixte Pays Loire Nature Touraine,

VU la délibération n° 33/2018 du comité syndical du 23/11/2018 déterminant la base de calcul pour la cotisation 2019 ;

VU la délibération n°02/2020 du comité syndical du 20/01/2020 définissant les orientations budgétaires 2020 ;

VU la convention entre le Syndicat Mixte du Pays Loire Nature et la Communauté de communes figurant en annexe;

EXPOSÉ DES MOTIFS

Monsieur Patrick JARRY expose que la Loi ALUR du 24 mars 2014 a mis fin à la mise à disposition gratuite, auprès des communes de plus de 10 000 habitants ou membres d'un EPCI de plus de 10 000 habitants (codifié par l'article L.422-8 du Code de l'Urbanisme), des services d'instruction de l'État depuis le 1^{er} juillet 2015.

Afin de palier dès 2015 à cet état de fait, les Communautés de Communes Touraine Nord-Ouest, Gâtine et Choisses, Pays de Bourgueil puis de Racan, ont décidé de mutualiser leurs moyens afin d'offrir un service public efficace tout en maîtrisant son coût.

Suite à la délibération n°02/2020 du 20/01/2020 du Comité Syndical du Pays, la participation financière des Communautés de communes sera basée sur les orientations budgétaires 2020 de 290 000 €, soit 145 000 € au nombre d'habitants et 145 000 € au nombre d'actes.

CONSIDERANT qu'il convient de signer une convention pour définir les modalités de remboursement du fonctionnement du service urbanisme du Syndicat Mixte du Pays Loire Nature pour l'année 2020

Au vu de ces éléments,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ACCEPTE le principe selon lequel la mise à disposition du service d'instruction du Syndicat Mixte du Pays Loire Nature Touraine aux communes concernées donne lieu à un remboursement des frais de fonctionnement incombant en premier lieu à la Communauté de Communes et répercuté en second lieu à chaque commune concernée ;

ACCEPTE le principe d'une prise en charge des frais de fonctionnement par la CCTOVAL du service pour chaque commune concernée, selon les modalités suivantes :

- Les frais de fonctionnement engagés par le syndicat pour l'instruction des actes d'urbanisme sont de 290 000 € selon les orientations budgétaires 2020,
- La répartition est de 50 % au nombre d'habitants concernés (DGF 2019), soit 145 000 € / 53 089 habitants = 2.73 € par habitant, et 50 % au nombre d'actes instruits (sur la base des statistiques dossiers déposés année N-1), soit 145 000 € / 1 522 actes = 95.27 € par acte,
- La participation au nombre d'habitants pour la CCTOVAL est de 89 593.14 € (2,73 € x 32 818 habitants CCTOVAL concernés),
- La participation au nombre d'actes pour la CCTOVAL est de 86 695.70 € (95.27 € x 910 actes)

Soit un total 176 288.84 € pour 2020.

ACCEPTE les termes et conditions de la convention ci-annexée,

AUTORISE Monsieur le Président à signer ladite convention avec le Syndicat Mixte du Pays Loire Nature Touraine ainsi que tout avenant futur y afférent.

Pièce jointe à la délibération :

CONVENTION MODALITES REMBOURSEMENT FONCTIONNEMENT SERVICE URBANISME

- Pour : 44
- Contre : /
- Abstention : /

Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 44 voix.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de la présente publication par voie d'affichage.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait et délibéré en séance, le 09 juin 2020

**Le Président,
Xavier DUPONT**

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le :

Publié ou notifié le :

12/06/2020

**Le Président,
Xavier DUPONT**



L'an deux mille vingt, le 09 juin, à 19h00, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de CINQ MARS LA PILE - 37130, sous la présidence de M. Xavier DUPONT, Président.
La séance a été publique.

Date de la convocation du Conseil communautaire : 03 Juin 2020

Nombre de conseillers en exercice : 48

Nombre de conseillers présents : 42

Nombre de conseillers votants : 44

Etaient présents

Ambillou	Bruno CHEUVREUX	Couesmes	Nicolas VEAUUVY - ABSENT
Ambillou	Lucette CARRE	Courcelles de Touraine	Philippe ADET
Avrillé les Ponceaux	Jean-Jack BORDEAU	Gizeux	Géraud de LAFFON
Benais	Stéphanie RIOCREUX	Hommes	Hubert HARDY
Bourgueil	Benoît BARNAGER	La Chapelle sur Loire	Paul GUIGNARD
Bourgueil	Magali L'HERMITE	La Chapelle sur Loire	Christine GANDRILLE
Bourgueil	Frédéric CLEMENT	Langeais	Pierre Alain ROIRON
Bourgueil	Catherine ECHAPT	Langeais	Fabrice RUEL
Bourgueil	Gilles PELLE	Langeais	Marie Laure PELTIER
Bourgueil	Georges ROCCON - ABSENT	Langeais	Benjamin PHILIPPON
Braye sur Maulne	Jean Pierre MOIZARD	Langeais	Monique MASFRAND
Brèches	Gérard VIGNAS	Langeais	Francisco REISINHO - ABSENT
Channay sur Lathan	Isabelle MÉLO	Lublé	Daniel MEUNIER - PROCURATION
Château la Vallière	Jean Claude GAUTHIER - PROCURATION	Marcilly sur Maulne	Dominique GUINOISEAU
Château la Vallière	Roberte HABERT - ABSENTE	Mazières de Touraine	Thierry ELOY
Cinq Mars la Pile	Sylvie POINTREAU	Restigné	Christine HASCOET
Cinq Mars la Pile	Patrick JARRY	Rillé	Xavier DUPONT
Cinq Mars la Pile	Solène VELUDO PLOQUIN	Saint Laurent de Lin	Jean Paul SORIN - ABSENT
Cinq Mars la Pile	Didier THEME	Saint Nicolas de Bourgueil	Sébastien BERGER
Cinq Mars la Pile	Gilles GACHOT	Savigné sur Lathan	Solange CRESSON - ABSENTE
Cléré les Pins	Benoît BAROT	Savigné sur Lathan	Eric OGER
Cléré les Pins	Pascale DELAUNAY	Souvigné	Delphine AUNEAU
Continvoir	François GRANDEMANGE	Villiers au Bouin	Daniel SAMEDI
Coteaux sur Loire	Daniel SANS-CHAGRIN		
Coteaux sur Loire	Mireille DIROCCO		

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés ayant donné pouvoir

Madame Roberte HABERT a donné pouvoir à Monsieur Jean Claude GAUTHIER
Monsieur Jean Paul SORIN a donné pouvoir à Monsieur Daniel MEUNIER

Absents excusés

Mesdames et Messieurs Georges ROCCON, Nicolas VEAUUVY, Francisco REISINHO, Solange CRESSON

Secrétaire de séance

Monsieur Benoît BARANGER est élu secrétaire de séance

Rapporteur : Magali L'HERMITE, Vice-Présidente en charge du développement économique

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°2017-093 du 25 avril 2017 actant l'adhésion de la Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire au Syndicat Mixte Ouvert Val de Loire Numérique, pour la totalité de son territoire dans le cadre du déploiement du Réseau de Fibre Optique,

VU le projet de déploiement de la fibre optique dans le département et les démarches engagés pour l'implantation des Nœuds de Raccordement Optique mené par TDF / Val de Loire Fibre,

VU la délibération D2019-212 du 26 novembre 2019 actant la vente d'une parcelle de terrain dans le cadre du déploiement de la fibre optique à la société TDF Val de Loire,

VU l'avis des Services des Domaines en date du 26 février 2020,

EXPOSÉ DES MOTIFS

Madame Magali L'HERMITE expose le complément d'information suivant.

La société Val de Loire Fibre souhaite acquérir à l'euro symbolique une parcelle de terrain d'environ 75 m², située sur la parcelle ZP102 d'une surface totale de 1 041 m², qui servirait d'assiette foncière du NRO (Nœud de Raccordement Optique). Cette parcelle est située à l'entrée de la Zone d'Activité « pièce de la Baratrie » à Souvigné. Il est précisé que les frais de bornage liés à la division cadastrale de la parcelle seront à la charge de l'acquéreur. Une estimation domaniale sur la valeur vénale de la parcelle a été demandée aux services de la Direction Générale des Finances publiques. Cet avis a été reçu le 26 février 2020 (ci-jointe en annexe), après la précédente délibération approuvant la vente, prise le 26 novembre 2019, ce qui nécessite de délibérer à nouveau sur cette vente. Il est précisé les éléments suivants : « au regard de la localisation du bien, de sa nature et de la situation du marché local [...], la cession n'appelle pas d'observations », ce qui permet la conclusion suivante : « la valeur d'1 € est acceptable au regard des éléments présents dans le dossier de saisine du Pôle d'Evaluation Domaniale ». Le prix de vente proposé est donc en conformité avec le service des Domaines.

Au vu de ces éléments,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE la cession d'une parcelle de terrain d'une surface projetée de 75 m² environ pour le prix de 1 euro symbolique, située dans la ZA « pièce de la Baratrie » à Souvigné,

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'acte de vente, tous les avant-contrats et tous les documents nécessaires à la vente.

Pièce jointe à la délibération :

AVIS DU SERVICE DES DOMAINES

- Pour : 44
- Contre : /
- Abstention : /

Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 44 voix.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de la présente publication par voie d'affichage.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait et délibéré en séance, le 09 juin 2020

**Le Président,
Xavier DUPONT**



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le :

Publié ou notifié le :

**Le Président,
Xavier DUPONT**



L'an deux mille vingt, le 09 juin, à 19h00, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de CINQ MARS LA PILE - 37130, sous la présidence de M. Xavier DUPONT, Président.
La séance a été publique.

Date de la convocation du Conseil communautaire : 03 Juin 2020

Nombre de conseillers en exercice : 48

Nombre de conseillers présents : 42

Nombre de conseillers votants : 44

Etaient présents

Ambillou	Bruno CHEUVREUX	Couesmes	Nicolas VEAUUVY - ABSENT
Ambillou	Lucette CARRE	Courcelles de Touraine	Philippe ADET
Avrillé les Ponceaux	Jean-Jack BORDEAU	Gizeux	Géraud de LAFFON
Benais	Stéphanie RIOCREUX	Hommes	Hubert HARDY
Bourgueil	Benoît BARNAGER	La Chapelle sur Loire	Paul GUIGNARD
Bourgueil	Magali L'HERMITE	La Chapelle sur Loire	Christine GANDRILLE
Bourgueil	Frédéric CLEMENT	Langeais	Pierre Alain ROIRON
Bourgueil	Catherine ECHAPT	Langeais	Fabrice RUEL
Bourgueil	Gilles PELLE	Langeais	Marie Laure PELTIER
Bourgueil	Georges ROCCON - ABSENT	Langeais	Benjamin PHILIPPON
Braye sur Maulne	Jean Pierre MOIZARD	Langeais	Monique MASFRAND
Brèches	Gérard VIGNAS	Langeais	Francisco REISINHO - ABSENT
Channay sur Lathan	Isabelle MÉLO	Lublé	Daniel MEUNIER - PROCURATION
Château la Vallière	Jean Claude GAUTHIER - PROCURATION	Marcilly sur Maulne	Dominique GUINOISEAU
Château la Vallière	Roberte HABERT - ABSENTE	Mazières de Touraine	Thierry ELOY
Cinq Mars la Pile	Sylvie POINTREAU	Restigné	Christine HASCOET
Cinq Mars la Pile	Patrick JARRY	Rillé	Xavier DUPONT
Cinq Mars la Pile	Solène VELUDO PLOQUIN	Saint Laurent de Lin	Jean Paul SORIN - ABSENT
Cinq Mars la Pile	Didier THEME	Saint Nicolas de Bourgueil	Sébastien BERGER
Cinq Mars la Pile	Gilles GACHOT	Savigné sur Lathan	Solange CRESSON - ABSENTE
Cléré les Pins	Benoît BAROT	Savigné sur Lathan	Eric OGER
Cléré les Pins	Pascale DELAUNAY	Souvigné	Delphine AUNEAU
Continvoir	François GRANDEMANGE	Villiers au Bouin	Daniel SAMEDI
Coteaux sur Loire	Daniel SANS-CHAGRIN		
Coteaux sur Loire	Mireille DIROCCO		

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés ayant donné pouvoir

Madame Roberte HABERT a donné pouvoir à Monsieur Jean Claude GAUTHIER
Monsieur Jean Paul SORIN a donné pouvoir à Monsieur Daniel MEUNIER

Absents excusés

Mesdames et Messieurs Georges ROCCON, Nicolas VEAUUVY, Francisco REISINHO, Solange CRESSON

Secrétaire de séance

Monsieur Benoît BARANGER est élu secrétaire de séance

Rapporteur : Madame Danielle THIRY, Vice-Présidente en charge de l'Eau et de l'Assainissement

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n°181-188 du 19 octobre 2018 portant harmonisation des compétences de la CCTOVAL et dissolution du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de Cléré les Pins, Avrillé et Ponceaux et Mazières de Touraine,

Vu le contrat de délégation de service public conclu entre l'ex SIAP Cléré, Avrillé, Mazières et SUEZ,

EXPOSE DES MOTIFS

Mme THIRY rappelle que l'ex SIAEP de Cléré les Pins – Avrillé les Ponceaux – Mazières de Touraine avait conclu un contrat de délégation de service public, sous la forme d'un affermage, avec la société SUEZ, pour la gestion de l'eau potable. Ce contrat ayant pris fin le 31 décembre 2019, il convient d'établir un protocole d'accord fixant les modalités de sortie de la délégation de service public.

Au vu de ces éléments,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le protocole d'accord de fin de contrat d'affermage – ex-SIAP Cléré Avrillé Mazières,

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous les documents s'y afférents.

Pièce jointe à la délibération :

PROTOCOLE D'ACCORD

- Pour : 44
- Contre : /
- Abstention : /

Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 44 voix.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de la présente publication par voie d'affichage.
Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait et délibéré en séance, le 09 juin 2020

**Le Président,
Xavier DUPONT**

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le : 12/06/2020
Publié ou notifié le : 12/06/2020
Le Président,
Xavier DUPONT



Signature of Xavier Dupont, President of the Communauté de Communes de Cléré les Pins, Avrillé et Ponceaux et Mazières de Touraine.

L'an deux mille vingt, le 09 juin, à 19h00, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de CINQ MARS LA PILE - 37130, sous la présidence de M. Xavier DUPONT, Président.
La séance a été publique.

Date de la convocation du Conseil communautaire : 03 Juin 2020

Nombre de conseillers en exercice : 48

Nombre de conseillers présents : 42

Nombre de conseillers votants : 44

Etaient présents

Ambillou	Bruno CHEUVREUX	Couesmes	Nicolas VEAUUVY - ABSENT
Ambillou	Lucette CARRE	Courcelles de Touraine	Philippe ADET
Avrillé les Ponceaux	Jean-Jack BORDEAU	Gizeux	Géraud de LAFFON
Benais	Stéphanie RIOCREUX	Hommes	Hubert HARDY
Bourgueil	Benoît BARNAGER	La Chapelle sur Loire	Paul GUIGNARD
Bourgueil	Magali L'HERMITE	La Chapelle sur Loire	Christine GANDRILLE
Bourgueil	Frédéric CLEMENT	Langeais	Pierre Alain ROIRON
Bourgueil	Catherine ECHAPT	Langeais	Fabrice RUEL
Bourgueil	Gilles PELLE	Langeais	Marie Laure PELTIER
Bourgueil	Georges ROCCON - ABSENT	Langeais	Benjamin PHILIPPON
Braye sur Maulne	Jean Pierre MOIZARD	Langeais	Monique MASFRAND
Brèches	Gérard VIGNAS	Langeais	Francisco REISINHO - ABSENT
Channay sur Lathan	Isabelle MÉLO	Lublé	Daniel MEUNIER - PROCURATION
Château la Vallière	Jean Claude GAUTHIER - PROCURATION	Marçilly sur Maulne	Dominique GUINOISEAU
Château la Vallière	Roberte HABERT - ABSENTE	Mazières de Touraine	Thierry ELOY
Cinq Mars la Pile	Sylvie POINTREAU	Restigné	Christine HASCOET
Cinq Mars la Pile	Patrick JARRY	Rillé	Xavier DUPONT
Cinq Mars la Pile	Solène VELUDO PLOQUIN	Saint Laurent de Lin	Jean Paul SORIN - ABSENT
Cinq Mars la Pile	Didier THEME	Saint Nicolas de Bourgueil	Sébastien BERGER
Cinq Mars la Pile	Gilles GACHOT	Savigné sur Lathan	Solange CRESSON - ABSENTE
Cléré les Pins	Benoît BAROT	Savigné sur Lathan	Eric OGER
Cléré les Pins	Pascale DELAUNAY	Souigné	Delphine AUNEAU
Continvoir	François GRANDEMANGE	Villiers au Bouin	Daniel SAMEDI
Coteaux sur Loire	Daniel SANS-CHAGRIN		
Coteaux sur Loire	Mireille DIROCCO		

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés ayant donné pouvoir

Madame Roberte HABERT a donné pouvoir à Monsieur Jean Claude GAUTHIER
Monsieur Jean Paul SORIN a donné pouvoir à Monsieur Daniel MEUNIER

Absents excusés

Mesdames et Messieurs Georges ROCCON, Nicolas VEAUUVY, Francisco REISINHO, Solange CRESSON

Secrétaire de séance

Monsieur Benoît BARANGER est élu secrétaire de séance

Rapporteur : Xavier DUPONT, Président

Notre pays est actuellement touché par une crise sanitaire d'une ampleur sans précédent liée à l'épidémie de COVID 19. Au regard des mesures de confinement, il est rapidement apparu que cette crise sanitaire allait s'accompagner de conséquences socio-économiques particulièrement importantes. Aussi, la Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire, en tant que bailleur, loue des locaux commerciaux ou terrains à 22 entreprises.

Il est proposé :

- D'exonérer de loyers en totalité les entreprises ayant cessé leur activité du 1^{er} avril au 31 mai 2020 ; Les entreprises concernées sont :

LOCATAIRES			situation locative	
Catégories du bâtiment	COMMUNE	Identité	Montant loyer mensuel	Loyers - situation comptable avant le COVID19
Ateliers Relais	CHÂTEAU LA VALLIERE	ACCESS AUTO MOTO - Philippe CORREARD	790,00	A jour
	BENAIS	AERAU SERVICES	470,00	A jour
	BOURGUEIL	ETS GIRAULT	791,25	A jour
	BOURGUEIL	AGT Gilles THEBAULT	606,49	A jour
Bureaux relais	BENAIS	MICROWTECH - Elodie GOUADON	214,05	A jour
Divers	BOURGUEIL	LOCAT'M - Jean-François MARCADIER	288,62	A jour
TOTAL LOYERS MENSUELS			3 160,41	

- D'exonérer partiellement ? pour la période du 1^{er} avril au 31 mai 2020, de loyers les entreprises qui ont continué une partie de leur activité selon le tableau ci-dessous :

LOCATAIRES			situation locative		Propositions concernant les échéances des loyers d'avril-mai
Catégories du bâtiment	COMMUNE	Identité	Montant loyer mensuel	Loyers - situation comptable avant le COVID19	
			BUREAUX RELAIS	BENAIS	LOGIC 37 - Frédéric MAZEAU
COMMERCES	CONTINVOIR	LE REVE DE ZAZA - DEMAY Christine	372,51	A jour	Facturation (1/3)
	COTEAUX S/L	MULTISERVICES IGORANDAI - LORIEUX DOMINIQUE	440,62	Loyers impayés depuis mai 2019 (5 829,31 euros)	Facturation (1/3)
	COTEAUX S/L	LES P'TITES TERRASSES - MOUNIER Florent	584,24	3 loyers impayés (dont 1,5 en cours de régularisation - 2 262,39 €)	Facturation (1/3)

- D'exonérer, pour 6 mois, de loyers les entreprises dont l'activité est liée au tourisme et qui ont subi des difficultés pour la reprise de leur activité selon le tableau ci-dessous :

LOCATAIRES			situation locative		Propositions concernant les échéances des loyers d'avril-mai
TOURISME	RILLE	LDPW	1021,60 euros/an	A jour	Facturation (50 %) soit 1 semestre
	RILLE	RWP 2.0	1000 euros/an	A jour	Facturation (50 %) soit 1 semestre
	BOURGUEIL	CAVE TOURISTIQUE BOURGUEIL - Guillaume LAPAQUE	3 500 euros / an	A jour	Facturation (50 %) soit 1 semestre

Au vu de ces éléments,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- APPROUVE** l'exonération partielle ou totale de loyers pour les entreprises touchées par la crise sanitaire liée au COVID-19,
- AUTORISE** le Président ou son représentant à signer les documents s'y afférents

- Pour : 44
- Contre : /
- Abstention : /

Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 44 voix.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de la présente publication par voie d'affichage.
Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait et délibéré en séance, le 09 juin 2020

Le Président,
Xavier DUPONT

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le : 12/06/2020
Publié ou notifié le : 12/06/2020
Le Président,
Xavier DUPONT






L'an deux mille vingt, le 09 juin, à 19h00, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de CINQ MARS LA PILE - 37130, sous la présidence de M. Xavier DUPONT, Président.
La séance a été publique.

Date de la convocation du Conseil communautaire : 03 Juin 2020

Nombre de conseillers en exercice : 48

Nombre de conseillers présents : 41

Nombre de conseillers votants : 43

Etaient présents

Ambillou	Bruno CHEUVREUX	Couesmes	Nicolas VEAUUVY - ABSENT
Ambillou	Lucette CARRE	Courcelles de Touraine	Philippe ADET
Avrillé les Ponceaux	Jean-Jack BORDEAU	Gizeux	Géraud de LAFFON
Benais	Stéphanie RIOCREUX	Hommes	Hubert HARDY
Bourgueil	Benoît BARNAGER	La Chapelle sur Loire	Paul GUIGNARD
Bourgueil	Magali L'HERMITE	La Chapelle sur Loire	Christine GANDRILLE
Bourgueil	Frédéric CLEMENT	Langeais	Pierre Alain ROIRON
Bourgueil	Catherine ECHAPT	Langeais	Fabrice RUEL
Bourgueil	Gilles PELLE	Langeais	Marie Laure PELTIER
Bourgueil	Georges ROCCON - ABSENT	Langeais	Benjamin PHILIPPON
Braye sur Maulne	Jean Pierre MOIZARD	Langeais	Monique MASFRAND
Brèches	Gérard VIGNAS - ABSENT	Langeais	Francisco REISINHO - ABSENT
Channay sur Lathan	Isabelle MÉLO	Lublé	Daniel MEUNIER - PROCURATION
Château la Vallière	Jean Claude GAUTHIER - PROCURATION	Marcilly sur Maulne	Dominique GUINOISEAU
Château la Vallière	Roberte HABERT - ABSENTE	Mazières de Touraine	Thierry ELOY
Cinq Mars la Pile	Sylvie POINTREAU	Restigné	Christine HASCOET
Cinq Mars la Pile	Patrick JARRY	Rillé	Xavier DUPONT
Cinq Mars la Pile	Solène VELUDO PLOQUIN	Saint Laurent de Lin	Jean Paul SORIN - ABSENT
Cinq Mars la Pile	Didier THEME	Saint Nicolas de Bourgueil	Sébastien BERGER
Cinq Mars la Pile	Gilles GACHOT	Savigné sur Lathan	Solange CRESSON - ABSENTE
Cléré les Pins	Benoît BAROT	Savigné sur Lathan	Eric OGER
Cléré les Pins	Pascale DELAUNAY	Souigné	Delphine AUNEAU
Continvoir	François GRANDEMANGE	Villiers au Bouin	Daniel SAMEDI
Coteaux sur Loire	Daniel SANS-CHAGRIN		
Coteaux sur Loire	Mireille DIROCCO		

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés ayant donné pouvoir

Madame Roberte HABERT a donné pouvoir à Monsieur Jean Claude GAUTHIER

Monsieur Jean Paul SORIN a donné pouvoir à Monsieur Daniel MEUNIER

Absents excusés

Mesdames et Messieurs Georges ROCCON, Nicolas VEAUUVY, Francisco REISINHO, Solange CRESSON, Gérard VIGNAS

Secrétaire de séance

Monsieur Benoît BARANGER est élu secrétaire de séance

VU le procès-verbal, communiqué aux conseillers, qui atteste des conditions de déroulement du Conseil communautaire du 25 février 2020 et des délibérations adoptées,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le procès-verbal du Conseil communautaire du 25 février 2020, tel que ci-annexé.

Pièce jointe à la délibération :

Procès-verbal du Conseil communautaire du 25 février 2020

- Pour : 43
- Contre : /
- Abstention : /

Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 43 voix.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de la présente publication par voie d'affichage.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait et délibéré en séance, le 09 juin 2020

**Le Président,
Xavier DUPONT**

Certifié exécutoire compte tenu de la
transmission en Préfecture le : 12/06/2020
Publié ou notifié le : 12/06/2020

**Le Président,
Xavier DUPONT**



L'an deux mille vingt, le 09 juin, à 19h00, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de CINQ MARS LA PILE - 37130, sous la présidence de M. Xavier DUPONT, Président.
La séance a été publique.

Date de la convocation du Conseil communautaire : 03 Juin 2020

Nombre de conseillers en exercice : 48

Nombre de conseillers présents : 41

Nombre de conseillers votants : 43

Etaient présents

Ambillou	Bruno CHEUVREUX	Couesmes	Nicolas VEAUUVY - ABSENT
Ambillou	Lucette CARRE	Courcelles de Touraine	Philippe ADET
Avrillé les Ponceaux	Jean-Jack BORDEAU	Gizeux	Géraud de LAFFON
Benais	Stéphanie RIOCREUX	Hommes	Hubert HARDY
Bourgueil	Benoît BARNAGER	La Chapelle sur Loire	Paul GUIGNARD
Bourgueil	Magali L'HERMITE	La Chapelle sur Loire	Christine GANDRILLE
Bourgueil	Frédéric CLEMENT	Langeais	Pierre Alain ROIRON
Bourgueil	Catherine ECHAPT	Langeais	Fabrice RUEL
Bourgueil	Gilles PELLE	Langeais	Marie Laure PELTIER
Bourgueil	Georges ROCCON - ABSENT	Langeais	Benjamin PHILIPPON
Braye sur Maulne	Jean Pierre MOIZARD	Langeais	Monique MASFRAND
Brèches	Gérard VIGNAS - ABSENT	Langeais	Francisco REISINHO - ABSENT
Channay sur Lathan	Isabelle MÉLO	Lublé	Daniel MEUNIER - PROCURATION
Château la Vallière	Jean Claude GAUTHIER - PROCURATION	Marcilly sur Maulne	Dominique GUINOISEAU
Château la Vallière	Roberte HABERT - ABSENTE	Mazières de Touraine	Thierry ELOY
Cinq Mars la Pile	Sylvie POINTREAU	Restigné	Christine HASCOET
Cinq Mars la Pile	Patrick JARRY	Rillé	Xavier DUPONT
Cinq Mars la Pile	Solène VELUDO PLOQUIN	Saint Laurent de Lin	Jean Paul SORIN - ABSENT
Cinq Mars la Pile	Didier THEME	Saint Nicolas de Bourgueil	Sébastien BERGER
Cinq Mars la Pile	Gilles GACHOT	Savigné sur Lathan	Solange CRESSON - ABSENTE
Cléré les Pins	Benoît BAROT	Savigné sur Lathan	Eric OGER
Cléré les Pins	Pascale DELAUNAY	Souvigné	Delphine AUNEAU
Continvoir	François GRANDEMANGE	Villiers au Bouin	Daniel SAMEDI
Coteaux sur Loire	Daniel SANS-CHAGRIN		
Coteaux sur Loire	Mireille DIROCCO		

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés ayant donné pouvoir

Madame Roberte HABERT a donné pouvoir à Monsieur Jean Claude GAUTHIER
Monsieur Jean Paul SORIN a donné pouvoir à Monsieur Daniel MEUNIER

Absents excusés

Mesdames et Messieurs Georges ROCCON, Nicolas VEAUUVY, Francisco REISINHO, Solange CRESSON

Secrétaire de séance

Monsieur Benoît BARANGER est élu secrétaire de séance

Rapporteur : M. Xavier DUPONT, Président

VU la loi du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19,

VU l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, et plus particulièrement son article 6,

CONSIDERANT la nécessité d'adapter les conditions de réunion des conseillers communautaires pour garantir la santé de chacun durant la crise sanitaire de l'épidémie de covid-19,

EXPOSÉ DES MOTIFS

Monsieur le Président rappelle que l'ordonnance précitée prévoit des modalités d'organisation des conseils communautaires notamment par audioconférence. Il précise que les modalités techniques ont été transmises à tous les conseillers communautaires pour la tenue du conseil communautaire présent.

L'ordonnance prévoit que soit déterminée au cours de la première réunion :

- Les modalités d'identification des participants, d'enregistrement et de conservation des débats
- Les modalités de scrutin

Monsieur le Président propose les modalités suivantes :

- La réunion du conseil communautaire pourra se tenir pour partie en présentiel et une autre partie par audioconférence.
- Les participants s'identifieront à l'occasion de l'appel des conseillers en présentiel et en audioconférence.
- Il ne sera procédé ni à l'enregistrement des débats, ni à la conservation des débats.
- Pour le scrutin, chaque participant par audioconférence devra indiquer son identité et le choix de son vote pour la délibération soumise. Il devra également indiquer le choix du vote s'il est porteur d'un ou deux pouvoirs. Ces modalités ne peuvent s'appliquer que pour les scrutins publics.

Dans un souci d'égalité, les conseillers présents devront également se soumettre à la même procédure.

Avant le vote d'un point à l'ordre du jour, il sera demandé une dernière fois aux élus si ceux-ci ont une dernière remarque. Il sera précisé au sein des convocations les modalités d'organisation de chaque réunion à prévoir (présentielle, avec audioconférence).

Au vu de ces éléments,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE les modalités d'organisation des conseils communautaire vues ci-dessus.

- - Pour : 43
- - Contre : /
- - Abstention : /

Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 43 voix.

Envoyé en préfecture le 12/06/2020

Reçu en préfecture le 12/06/2020

Affiché le

SLOW

ID : 037-200072981-20200609-D2020_072-DE

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de la présente publication par voie d'affichage.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait et délibéré en séance, le 09 juin 2020

Le Président,
Xavier DUPONT



Certifié exécutoire compte tenu de la
transmission en Préfecture le : 12/06/2020
Publié ou notifié le : 12/06/2020

Le Président,
Xavier DUPONT



L'an deux mille vingt, le 09 juin, à 19h00, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de CINQ MARS LA PILE - 37130, sous la présidence de M. Xavier DUPONT, Président.
La séance a été publique.

Date de la convocation du Conseil communautaire : 03 Juin 2020

Nombre de conseillers en exercice : 48

Nombre de conseillers présents : 42

Nombre de conseillers votants : 44

Etaient présents

Ambillou	Bruno CHEUVREUX	Couesmes	Nicolas VEAUUVY - ABSENT
Ambillou	Lucette CARRE	Courcelles de Touraine	Philippe ADET
Avrillé les Ponceaux	Jean-Jack BORDEAU	Gizeux	Géraud de LAFFON
Benaïs	Stéphanie RIOCREUX	Hommès	Hubert HARDY
Bourgueil	Benoît BARNAGER	La Chapelle sur Loire	Paul GUIGNARD
Bourgueil	Magali L'HERMITE	La Chapelle sur Loire	Christine GANDRILLE
Bourgueil	Frédéric CLEMENT	Langeais	Pierre Alain ROIRON
Bourgueil	Catherine ECHAPT	Langeais	Fabrice RUEL
Bourgueil	Gilles PELLE	Langeais	Marie Laure PELTIER
Bourgueil	Georges ROCCON - ABSENT	Langeais	Benjamin PHILIPPON
Braye sur Maulne	Jean Pierre MOIZARD	Langeais	Monique MASFRAND
Brèches	Gérard VIGNAS	Langeais	Francisco REISINHO - ABSENT
Channay sur Lathan	Isabelle MÉLO	Lublé	Daniel MEUNIER - PROCURATION
Château la Vallière	Jean Claude GAUTHIER - PROCURATION	Marcilly sur Maulne	Dominique GUINOISEAU
Château la Vallière	Roberte HABERT - ABSENTE	Mazières de Touraine	Thierry ELOY
Cinq Mars la Pile	Sylvie POINTREAU	Restigné	Christine HASCOET
Cinq Mars la Pile	Patrick JARRY	Rillé	Xavier DUPONT
Cinq Mars la Pile	Solène VELUDO PLOQUIN	Saint Laurent de Lin	Jean Paul SORIN - ABSENT
Cinq Mars la Pile	Didier THEME	Saint Nicolas de Bourgueil	Sébastien BERGER
Cinq Mars la Pile	Gilles GACHOT	Savigné sur Lathan	Solange CRESSON - ABSENTE
Cléré les Pins	Benoît BAROT	Savigné sur Lathan	Eric OGER
Cléré les Pins	Pascale DELAUNAY	Souigné	Delphine AUNEAU
Continvoir	François GRANDEMANGE	Villiers au Bouin	Daniel SAMEDI
Coteaux sur Loire	Daniel SANS-CHAGRIN		
Coteaux sur Loire	Mireille DIROCCO		

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés ayant donné pouvoir

Madame Roberte HABERT a donné pouvoir à Monsieur Jean Claude GAUTHIER
Monsieur Jean Paul SORIN a donné pouvoir à Monsieur Daniel MEUNIER

Absents excusés

Mesdames et Messieurs Georges ROCCON, Nicolas VEAUUVY, Francisco REISINHO, Solange CRESSON

Secrétaire de séance

Monsieur Benoît BARANGER est élu secrétaire de séance

Rapporteur : M. Xavier DUPONT, Président

VU la loi du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19,

VU l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, et plus particulièrement son article 1e

VU l'article L.5211-10 du Code Générale des Collectivités Territoriales (CGCT),

VU la loi du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions,

CONSIDERANT la nécessité de poursuivre la continuité des services publics et la nécessité de faire face aux imprévus

EXPOSÉ DES MOTIFS

Monsieur le Président rappelle que l'ordonnance précitée lui confie l'ensemble des attributions de l'organe délibérant, à l'exception de celles mentionnées du septième au treizième alinéa de l'article L.5211-10 du CGCT.

Ce point doit être porté à l'ordre du jour du premier conseil communautaire suivant la date d'entrée en vigueur de la présente ordonnance.

Le Président informe l'assemblée que ce régime dérogatoire prendra fin à la fin de l'état d'urgence instituée au 10 juillet 2020.

Au vu de ces éléments,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE la délégation de l'ensemble des attributions de l'organe délibérant au Président jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire.

- Pour : 44
- Contre : /
- Abstention : /

Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 44 voix.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de la présente publication par voie d'affichage.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait et délibéré en séance, le 09 juin 2020

**Le Président,
Xavier DUPONT**

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le :
Publié ou notifié le :

**Le Président,
Xavier DUPONT**

